

RAPPORT ANNUEL
31.12.23

ARGENTA PENSION FUND

FONDS D'EPARGNE PENSION

en abrégé ARPE

Fonds commun de placement public de droit belge
à nombre variable de parts ayant opté pour des
placements répondant aux conditions
de la Directive 2009/65/CE

Service Financier
Argenta Banque d'Epargne SA

SOMMAIRE

1 . ORGANISATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT	3
2 . RAPPORT DE GESTION	4
2.1 . Date de lancement du Fonds et prix de souscription des parts	4
2.2 . Informations aux participants	4
2.3 . Vue d'ensemble des marchés	6
2.4 . Cotation en bourse	7
2.5 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	7
2.6 . Gestion financière du portefeuille	7
2.7 . Distributeur	7
2.8 . Indice et benchmark	7
2.9 . Politique suivie pendant l'exercice	8
2.10 . Politique future	8
2.11 . Indicateur synthétique de risque	9
3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.23	10
4 . RAPPORT DE GLASS LEWIS EUROPE LIMITED SUR L'EXERCICE DE DROIT DE VOTE	15
5 . BILAN	17
6 . COMPTE DE RESULTATS	20
7 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	23
7.1 . Résumé des règles	23
7.2 . Taux de change	24
8 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	25
8.1 . Composition des actifs au 31.12.23	25
8.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	32
8.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	33
8.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	34
8.5 . Performances	34
8.6 . Frais	35
8.7 . Notes aux états financiers et autres informations	35

1 . ORGANISATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Siège

Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles

Date de constitution

31 décembre 1999

Statut

Organisme de placement collectif qui a pris la forme d'un fonds commun de placement ouvert public à capital variable de droit belge qui a opté pour des placements qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et qui, pour son fonctionnement et ses placements, est régi par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la « Loi de 2012 ») et par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (l'« Arrêté Royal de 2012 »).

Type de gestion

Société de gestion

Société de gestion

Dénomination : ARVESTAR ASSET MANAGEMENT, en abrégé ARVESTAR

Forme juridique : Société Anonyme

Siège social : Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles

Date de création : 30 juillet 2018

Composition du Conseil d'Administration :

Monsieur Gregory FERRANT, Président du Conseil d'Administration, administrateur non-exécutif

Monsieur Peter De COENSEL, administrateur non-exécutif

Monsieur Rudolf SNEYERS, Membre du Comité de Direction, Chief Risk Officer (CRO)

Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de Direction, Chief Executive Officer (CEO)

Composition du Comité de Direction :

Monsieur Rudolf SNEYERS, Membre du Comité de Direction, Chief Risk Officer (CRO) ;

Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de Direction, Chief Executive Officer (CEO)

Commissaire :

KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (0419.122.548), représentée par Monsieur Kenneth VERMEIRE, Aéroport de Bruxelles National 1K B -1930 Zaventem.

Capital souscrit et libéré : € 150.000,00

Commissaire du Fonds

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises SRL (0429.053.863), représentée par Monsieur Tom RENDERS, Gateway building – Aéroport de Bruxelles National 1J B - 1930 Zaventem.

Dépositaire du Fonds

J.P. MORGAN SE, un établissement de crédit de droit allemand dont le siège est situé à Taunustor 1, 60310 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par le biais de sa succursale belge située Boulevard du Regent 35, 1000 Bruxelles, TVA BE0715.622.844

Gestion du portefeuille d'investissement

DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA, Rue Guimard 18, 1040 Bruxelles

Délégation de l'administration du Fonds

CACEIS BANK, Belgium Branch, une société anonyme de droit français agissant par le biais de sa succursale belge sise Avenue du Port 86c b320, 1000 Bruxelles.

Service financier du Fonds

ARGENTA Banque d'Épargne SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Distributeur du Fonds

ARGENTA Banque d'Épargne SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Promoteur du Fonds

ARGENTA Banque d'Épargne SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Types de parts

- parts de capitalisation inscrites sur un compte ouvert au nom du participant auprès d'un intermédiaire financier;
- parts dématérialisées; fractions possibles par millième de part.

2 . RAPPORT DE GESTION

2.1 . Date de lancement du Fonds et prix de souscription des parts

Date de clôture de la période de souscription initiale : 31/12/1999

Prix de souscription initiale des parts: 50,00 euros

2.2 . Informations aux participants

ARPE est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE (OPCVM ou UCITS) sous la forme d'un fonds commun de placement à capital variable de droit belge, ci-après le Fonds.

Durant la période couverte par le présent rapport, les événements suivants ont eu lieu:

- les documents d'informations clés KIID ont été remplacés par les PRIIPs KID ;
- la méthodologie pour le calcul du niveau de risque d'un produit a été modifiée. L'indicateur synthétique de risque (SRI) calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) 2017/653 et disponible dans les documents d'informations clés (PRIIPS KID) remplace l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI).
- la méthodologie pour le calcul des coûts (auparavant « frais courants ») a également été modifiée. La version la plus récente est dans disponible dans le PRIIPS KID.

L'assemblée générale ordinaire des participants du 1er mars 2023 a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2022 ainsi que l'indexation appliquée à la rémunération du commissaire durant l'exercice 2022.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1er mars 2023 a également pris connaissance du changement de représentant du commissaire, la société privée Deloitte Réviseurs d'entreprises, ayant son siège Gateway building, Aéroport de Bruxelles National 1J, B-1930 Zaventem, qui sera dorénavant Tom Renders en remplacement de Maurice Vrolix.

Le Conseil d'administration a décidé de réviser la proportion minimale d'investissements socialement durables dans le Fonds et d'adapter le prospectus et les informations précontractuelles du prospectus pour refléter les six objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE. Ces changements ont été reflétés dans le prospectus daté au 01.01.2024.

Ce Fonds promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et présentant en partie des investissements durables (bien que n'ayant pas pour objectif l'investissement durable) mentionne dans les informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 annexées au prospectus, une proportion minimale d'investissement durables ayant un objectif social.

Suite aux clarifications apportées par les ESA le 17 novembre 2022 sur l'application du règlement (UE) 2019/2088 que le double comptage devrait être évité quand une activité peut contribuer à plusieurs objectifs environnementaux et sociaux, la méthodologie de calcul de la proposition du portefeuille qui entre en compte pour l'objectif d'investissement durable social a été revue. La méthodologie de calcul du respect de cet objectif exclut, pour toute la Période de Référence, le double comptable. En raison de la revue de la méthodologie de calcul, il se peut que l'engagement minimum à l'objectif d'investissement durable social n'ait pas été respecté. Ce dépassement sera mentionné sous le point « Notes aux États financiers et autres informations » du présent rapport.

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2023 a décidé entre autres de modifier le règlement de gestion afin de changer la dénomination « Argenta Pensioenspaarfonds, en abrégé ARPE » en « ARGENTA PENSION FUND, en abrégé ARPE » ; et de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des participants qui aura lieu le dernier mercredi de mars de chaque année à quatorze heures. La prise d'effet de ces modifications est le 1^{er} janvier 2024.

Facteurs de risque

Description des risques pertinents pour le Fonds repris dans le prospectus :

- Risque de capital/rendement : ce risque reflète le fait que la valeur du capital investi n'est pas fixe.
- Risque de marché : fait référence aux éventuelles fluctuations de la valorisation du Fonds à la suite de corrections sur le marché des actions ou des obligations. Un bénéfice potentiellement plus élevé s'accompagne souvent d'un risque de perte plus important.
- Risque de taux d'intérêt : l'évolution des taux d'intérêt a un effet immédiat sur la valeur des obligations. Dans ce cadre, une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse du prix des obligations (et inversement). Les obligations à long terme sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que celles à court terme.
- Risque de crédit : risque résultant d'une diminution de la perspective de remboursement des engagements d'un émetteur. Cela peut entraîner une diminution de la valeur des titres émis par cet émetteur, et de ce fait du fonds d'investissement.
- Risque de change : le risque associé aux fluctuations des taux de change qui peuvent impliquer une hausse ou une baisse de la valeur des actifs du portefeuille.
- Risque de concentration : le risque que le Fonds soit fortement concentré dans une catégorie d'actifs particulière. Aux termes de la réglementation, les fonds d'épargne pension investissent en majeure partie dans des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 milliards d'euros et dans des titres d'émetteurs situés dans l'Espace économique européen

ARGENTA PENSION FUND

- Risque de liquidité : le risque que certaines positions ne puissent pas être achetées ou vendues à moindres frais et/ou dans des délais raisonnables lorsque des modifications du portefeuille l'imposent.
- Risque de flexibilité : ce risque se réfère aux restrictions dues à la réglementation stricte concernant les fonds d'épargne pension. Les fonds d'épargne pension sont soumis à des restrictions portant sur les souscriptions annuelles maximales ou des pénalités fiscales en cas de retraite anticipée.
- Risque en matière de durabilité (risque ESG) : le risque d'un événement environnemental, social ou de gouvernance susceptible de provoquer une baisse substantielle de la valeur du Fonds. Les aspects ESG font partie intégrante du processus d'investissement du Fonds qui met l'accent soit sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales, soit sur un objectif durable. Les risques ESG potentiels sont donc limités par le screening de durabilité et les filtres d'exclusion qui sont appliqués à l'univers d'investissement du Fonds. On estime par conséquent que l'effet de risques en matière de durabilité sur le rendement du Fonds est faible.

Rémunération et mission du commissaire

Les émoluments du commissaire pour l'exercice de son mandat pour l'exercice ont été portés à 4.620,00 EUR (HTVA) par an pour le Fonds.

Le montant de la rémunération effectivement payée au commissaire est susceptible de différer du montant qui a été soumis pour accord préalable à l'Assemblée générale du Fonds. La détermination du montant de la rémunération est encadrée contractuellement par la lettre de mission et les conditions générales du commissaire, qui prévoient des facultés d'ajustement dans des hypothèses telles que : (i) la nécessité de fournir des prestations additionnelles en cas de circonstances imprévues ou si des devoirs particuliers s'imposent au réviseur; (ii) la répercussion sur le Fonds de frais non-compris dans les honoraires mais requis pour l'exercice de la mission ; et (iii) l'augmentation des coûts sous-jacents (inflation).

De tels ajustements sont le cas échéant autorisés par le Conseil d'administration de la société de gestion sous réserve de validation définitive par la prochaine Assemblée générale ordinaire du Fonds.

Aucune prestation exceptionnelle ni de mission particulière n'a été prestée par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire a développé un lien de collaboration professionnelle dans le courant de l'exercice.

Class Action

Durant 2023, le Fonds n'a pas été crédité de montants au titre d'une « Class Action ».

Événements survenus après la date de clôture

Pour donner une image plus précise de la performance relative, il a été décidé fin 2023 de modifier la composition des indices de référence en incluant l'indice "MSCI Europe Small Caps Net Return" dans la composition des indices de référence. Les fonds d'épargne-pension belges sont tenus par la loi d'investir dans des actifs de ce segment. La modification prendra effet dès que l'autorité de contrôle aura approuvé le prospectus modifié proposé.

Politique de rémunération de Arvestar Asset Management

Montant total des rémunérations pour l'exercice :

	Total payé par la société de gestion et l'OPC à son personnel	Nombre de bénéficiaires	Autre montant payé directement par l'OPC	Commissions de performances
Rémunérations fixes*	1.034.957,93 €	6	/	/
Rémunérations variables	/	/	/	/

*Y compris frais fixes

Montant agrégé des rémunérations :

Personnel identifié*	904.994,71€
Gestionnaires de portefeuille**	/

*UCITS, AIFM

** staff avec la fonction « Fund Manager »

Description de la manière dont les rémunérations et les avantages ont été calculés :

Ces informations peuvent être consultées dans la Politique de rémunération d'Arvestar Asset Management. La politique de rémunération peut-être consultée via le site internet:

<https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/politique-de-remuneration.pdf>.

Un exemplaire imprimé est disponible gratuitement sur demande auprès de Arvestar Asset Management SA, rue Guimard 19, 1040 Bruxelles ou via l'adresse mail: info@arvestar.be.

Résultats des examens sur la revue annuelle par la société de gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en œuvre

La revue annuelle de la politique de rémunération n'a pas donné lieu à des modifications de la Politique de rémunération.

Modification de la politique de rémunération adoptée :

La politique de rémunération a été revue dans le courant de l'année sans modifications matérielles. La politique a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion le 22 septembre 2023. Les détails de la Politique de Rémunération, y compris la composition du comité de rémunération sont accessibles via le site

<https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/politique-de-remuneration.pdf>

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement, le gestionnaire doit informer les investisseurs du Fonds de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

Non applicable.

2.3 . Vue d'ensemble des marchés

En 2023, les actions mondiales ont affiché une performance positive de 16,2% en euro (hors dividendes). Par région et en devise commune (euro), les actions américaines ont surperformé les autres régions, terminant l'année à + 21%. Les actions émergentes ont fini l'année en queue de peloton, affichant une performance de seulement 3,6%, à cause de la performance négative des actions chinoises. Les actions européennes ont progressé de 12,7%, soit une performance proche des actions japonaises (+13,3%). Après une année 2022 difficile pour les actions technologiques, le Nasdaq composite est sorti gagnant en 2023 (+ 43% en dollars). Le Dow Jones a atteint un nouveau record historique, tandis que le S&P500 a terminé l'année à 56 points de base de son record de clôture de janvier 2022. La tendance pour le S&P500 était généralement à la hausse, bien que les actions se soient repliées au troisième trimestre (et aient touché le fond fin octobre) avant de se redresser à la fin de l'année. Les hausses considérables de plusieurs méga-capitalisations technologiques (surnommées les "Magnificent Seven") ont largement contribué à la performance globale de l'indice, et l'étroitesse du marché est restée une préoccupation persistante pendant une grande partie de l'année. L'optimisme à l'égard de l'intelligence artificielle a été un thème majeur parmi les valeurs technologiques. Les rendements des bons du trésor américain à 10 ans ont terminé l'année en dessous de 4%, soit un niveau globalement similaire à fin 2022. Les rendements ont baissé en mars en raison de la crise bancaire, puis ont augmenté jusqu'en octobre, parallèlement au mantra "plus haut pour plus longtemps" de la Fed, et ont enfin chuté de manière notable en fin d'année. En zone euro, tous les segments obligataires étaient dans le vert après une année 2022 négative. Le dollar a affiché une baisse annuelle pour la première fois depuis 2020.

Etats-Unis

Au cours de l'année écoulée, les investisseurs ont tablé sur un revirement de la politique monétaire de la Fed en réponse à de meilleurs chiffres d'inflation, alors que les dépenses des consommateurs américains et les bénéfices des entreprises sont restés résilients. En bref, les craintes d'un atterrissage brutal ont cédé la place à un consensus économique plus large d'un atterrissage en douceur ou d'une absence d'atterrissage. La politique monétaire américaine était au cœur de l'histoire de 2023. Durant l'été 2023, la Fed continuait d'exprimer largement son mantra "plus haut pour plus longtemps" et le marché débattait de la question de savoir où se situerait le plafond. La réunion de la Fed de décembre 2023 (y compris la projection médiane des membres de la Fed tablant sur une réduction de taux de 75 points de base en 2024), a marqué le point d'inflexion dans la politique monétaire américaine et a déclenché une hausse des actions et une baisse des rendements des bons du Trésor qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Un élément clé de la prise de décision de la Fed a été la poursuite des progrès dans la baisse de l'inflation vers l'objectif de 2%. Alors que l'inflation globale en glissement annuel a culminé à 8,9% en juin 2022, ce chiffre est tombé à 6,4% en décembre 2022 et à 3,1% en novembre 2023. L'inflation de base a quant à elle ralenti à 4,0% en glissement annuel dans le rapport de novembre.

Zone euro

L'économie de la zone euro a pratiquement stagné durant l'année. L'économie allemande a déçu par rapport au reste de la zone euro. Les indicateurs de confiance du secteur manufacturier sont restés sous la barre des 50 (qui délimite l'expansion de la contraction) durant l'année. L'activité du secteur des services, qui était restée résiliente jusqu'à l'été, a commencé à s'essouffler en fin d'année. Malgré l'absence de croissance économique, le marché du travail s'est montré résilient. Le taux de chômage s'est maintenu à un niveau historique faible. L'inflation a poursuivi sa tendance baissière tout au long de l'année. L'inflation de base a finalement atteint un point d'inflexion en avril et s'établissait à 3,6% en novembre. L'inflation générale avait même baissé à seulement 2,4% en fin d'année. La Banque Centrale européenne a continué d'augmenter ses taux directeurs durant l'année, bien qu'à un rythme moindre qu'au second semestre 2022. En septembre, le taux de dépôt atteignait 4%. La BCE a ensuite laissé ce taux inchangé durant le reste de l'année.

Japon

La croissance économique du Japon était assez robuste en première partie d'année, puis est devenue négative au 3ème trimestre (en variation trimestrielle). Au 3ème trimestre 2023, la croissance économique s'établissait toutefois à 1,6% en

glissement annuel. 2023 a été marquée par une forte dépréciation du yen par rapport à l'euro et au dollar. Au cours de la période, le rendement des obligations d'état à 10 ans a augmenté, passant de 0,41% à 0,59% en raison de la plus grande flexibilité de la Banque centrale du Japon dans la fixation du taux à 10 ans. Début novembre, le taux japonais à 10 ans avait même atteint 0,95%. Le yen s'est fortement déprécié durant la période.

Marchés émergents

Le gouvernement chinois a décidé de lever les restrictions Covid en décembre, ce qui a permis à l'activité économique de rebondir durant le 1er trimestre 2023. La croissance économique ralentissait déjà au 2ème trimestre 2023, puis les indicateurs de confiance des entreprises indiquaient que l'activité rebondissait légèrement en fin de 3ème trimestre, grâce aux différentes mesures de soutien prises par le gouvernement chinois. Durant l'année, le secteur immobilier chinois était en grande difficulté dû à la baisse des nouvelles constructions et au problème d'endettement des acteurs de ce secteur. Dans les autres pays émergents, en fin de période, la récession manufacturière perdurait dans les pays de l'Europe émergente, tandis que ce secteur renouait avec l'expansion en Amérique Latine. Certaines banques centrales ont entamé un cycle de baisse de taux en réponse au ralentissement de l'inflation. Ce fût le cas du Brésil, de la Pologne et de la République Tchèque.

2.4 . Cotation en bourse

Les parts du Fonds ne sont pas cotées en bourse.

2.5 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif d'investissement du Fonds consiste dans la composition d'un portefeuille, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), répondant à toutes les exigences d'un fonds d'épargne-pension belge (troisième pilier) et dont le rendement total à long terme est optimisé par une gestion équilibrée. À cette fin, le Fonds sélectionne principalement des investissements susceptibles de générer une augmentation à long terme de la valeur d'inventaire par leurs revenus ou leurs hausses de cours, avec une diversification adaptée permettant de limiter le risque de perte.

Il s'agit d'un Fonds géré activement. Ce type de fonds n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au Fonds, ni à ses participants.

2.6 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Organisation du Fonds commun de placement.

2.7 . Distributeur

Voir 1 Organisation du Fonds commun de placement.

2.8 . Indice et benchmark

Le Fonds utilise comme référence un indice composite dont la composition est la suivante : 65% d'actions (55,25% MSCI EMU Net Return + 9,75% MSCI World-ex-EMU Net Return) et 35% d'obligations (22,75% Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return + 12,25% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return).

Description des indices

- MSCI EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (au sens défini par MSCI et principalement sur la base du pays de constitution et du pays de première cotation des titres)) du monde entier à l'exclusion des pays de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Administrateur de l'indice : MSCI Limited.

- MSCI World-ex-EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (telles que définies par MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) du monde entier à l'exclusion des pays de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice: MSCI Limited.

- Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises par les gouvernements des pays de la zone EMU avec une notation « investment grade ». La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des coupons payés par les titres de créance composant l'indice. Administrateur de l'indice : Bloomberg Index Services Limited.

- Iboxx Euro Corporate Overall Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises en euros par des sociétés privées et publiques de notation « investment grade ». La performance de cet indice est calculée avec les dividendes nets réinvestis (Net Return). Administrateur de l'indice : IHS Markit Benchmark Administration Limited.

Les administrateurs de ces indices sont enregistrés auprès de l'AEMF (Autorité européenne des marchés financiers).

Utilisation du benchmark

Le benchmark est utilisé dans le contexte de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs du Fonds peuvent différer sensiblement de la composition de l'indice de référence. Les performances peuvent également différer sensiblement de celles du benchmark.

La composition du benchmark n'utilise pas de filtres ESG, de sorte que le benchmark ne correspond pas aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.

La composition éventuelle et la valeur du benchmark sont reprises dans la fiche d'information consultable sur le site internet <https://www.argenta.be/fr/a-propos-d-argenta/arvestar.html>.

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et du benchmark (ou indice de référence).

Cet indicateur mesure (ex post) dans quelle mesure la performance de la part de référence s'écarte de celle de son benchmark (ou indice de référence).

- Part Cap (B) – (BE0172903495) : 2,09%.

2.9 . Politique suivie pendant l'exercice

2023 a commencé comme une image inversée de 2022. Les investisseurs, qui s'étaient montrés très frileux fin 2022, se sont véritablement rués sur les valeurs et ont tout acheté, des actions aux obligations souveraines, dès la première semaine de l'année. Les actions européennes ont ouvert la voie, car les valorisations étaient attrayantes, les surprises économiques européennes se sont accélérées et les marchés tablaient sur un puissant coup de pouce économique suite à la réouverture inattendue de la Chine. Nous avons décidé d'augmenter la pondération des actions en nous concentrant sur les valeurs européennes, certains perdants de 2022, les petites capitalisations et l'immobilier.

Les banques centrales ont continué à resserrer leurs politique monétaire et les solides rapports sur l'emploi aux États-Unis ont fait grimper les attentes en matière de taux d'intérêt maximum. Ces conditions ont créé de la valeur sur le marché des taux, et nous avons décidé d'augmenter progressivement la duration du fonds pour en profiter. Nous avons gardé ce cap tout au long de l'année.

La dynamique positive des marchés boursiers s'est interrompue le 10 mars lorsque les autorités de régulation ont fermé la Silicon Valley Bank. Des problèmes de liquidité ont également impacté le Credit suisse, qui a été très rapidement absorbé par UBS afin d'éviter une panique bancaire. Nous avons réduit notre exposition aux banques européennes et aux valeurs cycliques et avons transféré une partie de notre exposition à la valeur vers des titres défensifs et des actions de croissance de qualité. Nous continuons à augmenter la duration du fonds.

Le sentiment s'est amélioré au cours de l'été grâce aux bonnes surprises relatives au PIB des États-Unis. Cet exceptionnalisme américain, combiné à des chiffres d'inflation en baisse constante, a permis à la thèse de l'atterrissage en douceur de gagner du terrain aux États-Unis. Sur le front européen, la situation économique est restée morose. Les banques centrales ont maintenu leur position attentiste pendant les mois d'été. Cette situation a conduit les marchés de taux à intégrer des taux d'intérêt « plus élevés pour plus longtemps » et a entraîné une correction des marchés à revenu fixe et boursiers entre août et octobre. Compte tenu de la morosité ambiante, nous avons décidé de prendre des bénéfices sur les actions. Dans l'attente des résultats du troisième trimestre, nous avons réduit les valeurs cycliques et augmenté les titres défensifs. Nous avons encore étoffé les positions immobilières compte tenu de la décote excessive par rapport à la valeur nette d'inventaire (VNI).

Les rendements continuant à augmenter au troisième trimestre, nous avons encore accru la sensibilité du fonds aux taux d'intérêt. Selon nous, l'aplatissement de la courbe des taux était illogique compte tenu du régime macroéconomique prévu et il s'agissait donc plutôt d'un mouvement opportuniste, qui s'est avéré payant au quatrième trimestre. Après la brutale correction d'octobre, nous avons décidé de renforcer à nouveau les actions en novembre sur la base de valorisations attrayantes, d'une désinflation continue, d'un discours plus accommodant de la part des banques centrales, de taux plus bas et du sentiment négatif qui régnait parmi les investisseurs.

2.10 . Politique future

Les indicateurs avancés continuent de pointer vers un ralentissement de l'économie mondiale en 2024. L'économie américaine résiste bien jusqu'à présent, avec un PIB solide au troisième trimestre et des indices PMI résilients. Les marchés du travail restent tendus mais s'apaisent. On peut s'attendre à ce que la FED commence à réduire ses taux directeurs en 2024, mais le calendrier et l'ampleur de ces réductions ne sont pas encore clairs. L'activité économique européenne reste modérée et une récession est loin d'être exclue. La tendance désinflationniste se maintient, mais les effets de base pourraient redevenir négatifs à partir du deuxième trimestre 2024. À court terme, nous restons prudemment optimistes en ce qui concerne les actions, mais la volatilité reprendra certainement en 2024 en raison soit d'une décélération économique plus rapide, soit d'une évolution de la dynamique de l'inflation. Sur les marchés à revenu fixe, l'attention s'est déplacée vers les baisses de taux et le contexte économique devrait continuer à soutenir les obligations

d'État. Les obligations d'entreprises offrent un rendement décent et un potentiel de rendement absolu attrayant, tandis que les fondamentaux des entreprises restent solides.

2.11 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 6 ans minimum. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre bas et moyen.

Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) 2017/653 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans les documents d'informations clés. L'indicateur synthétique de risque permet de comparer le niveau de risque de ce Fonds avec d'autres. Il exprime la probabilité que le Fonds subisse des pertes en cas de fluctuations du marché ou d'impossibilité de payer l'investisseur. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil futur du Fonds.



ARGENTA PENSION FUND

Fonds commun de placement du droit belge, catégorie
OPCVM

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2023 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de ARGENTA PENSION FUND pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ARGENTA PENSION FUND (« le fonds »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 3 mars 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de ARGENTA PENSION FUND durant 24 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels du fonds, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2 737 821 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 263 154 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Un aperçu des fonds propres et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Nom	Devise	Fonds propres	Résultats
ARGENTA PENSION FUND	EUR	2 737 821 213,90	263 154 189,06

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés du fonds, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres points

Le Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852, inclus dans l'annexe du rapport annuel n'est pas soumis au contrôle légal.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le fonds en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du fonds ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le fonds à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts du fonds.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect de certaines dispositions, du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du fonds au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Zaventem.

Le commissaire

Digitally signed by
Tom Renders Signed By: Tom Renders (Signature)
Signing Time: 08-Mar-2024 | 18:26 CET

 **DocuSign** C: BE
Issuer: Citizen CA

139F82D6E8CB49F48BC52F3B5846D9D1

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par Tom Renders

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Argenta Pensioenspaarfonds

Glass Lewis Europe Limited : Rapport d'analyse et d'exécution du vote des valeurs contenues dans le Fonds Argenta Pensioenspaarfonds.

Le Conseil d'Administration du Fonds a donné mandat à sa société de gestion DPAM pour organiser l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille du Fonds et pour voter, en son nom et pour son propre compte, aux assemblées générales des sociétés dont le Fonds est actionnaire dans la mesure et en conformité avec la Politique de Vote de DPAM (<https://dpaminvestments.com/documents/dpam-voting-policy-enBE> (Voting Policy)).

A cet effet, dans le cadre du mandat octroyé à Glass Lewis Europe Limited par DPAM, Glass Lewis Europe Limited a mis en œuvre un service d'analyse et d'exercice du vote permettant d'assister DPAM à remplir ses responsabilités fiduciaires envers le Fonds.

Une analyse des résolutions signalant les points non-conformes aux principes de Gouvernance d'Entreprise retenus par le Fonds, compte tenu de la Politique de Vote de DPAM, signale les anomalies et, grâce à notre service d'exécution des votes, a permis aux gestionnaires de DPAM de prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires.

Cette analyse, consignée dans un document disponible sur notre service, se base sur les standards et principes reconnus de chaque place financière concernée ainsi qu'à la structure de Gouvernance d'Entreprise attendue de chaque émetteur.

DPAM, ainsi mandatée par le Fonds, a approuvé la majorité des résolutions qui ont été proposées aux différentes assemblées. Une résolution ne bénéficie pas d'une approbation dès qu'elle est considérée comme allant à l'encontre des intérêts à long terme des actionnaires et donc de ceux du Fonds. C'est le cas lorsque le Conseil d'Administration de la société émettrice tente de mettre en place des structures de défense de capital ou encore lorsque les intérêts de la société émettrice ne semblent pas coïncider avec ceux de l'actionnaire.

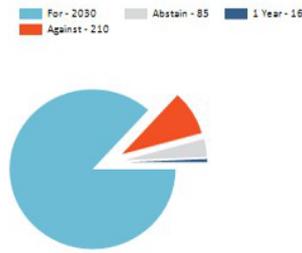
Glass Lewis Europe Limited a ouvert un dossier relatif à chacune des Assemblées Générales dans lesquelles DPAM, ainsi mandatée par le Fonds a exercé son droit de vote pour le compte du Fonds au cours de l'année 2023.

Ci-dessous les statistiques relatives aux droits de vote exercés en 2023 :

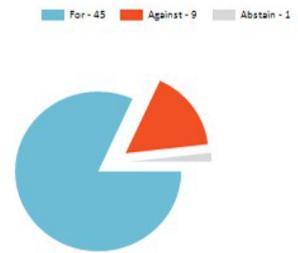


	Mgmt Proposals	SHP Proposals	Total Proposals
For	2030	45	2075
Against	210	9	219
Abstain	85	1	86
1 Year	16	0	16
2 Years	0	0	0
3 Years	0	0	0
Mixed	0	0	0
Take No Action	0	0	0
Unvoted	0	0	0
Totals	2341	55	2396

Management Proposals – Votes Cast

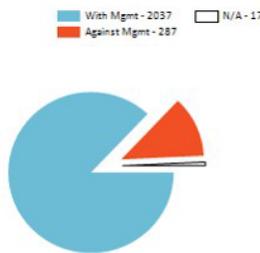


Shareholder Proposals – Votes Cast

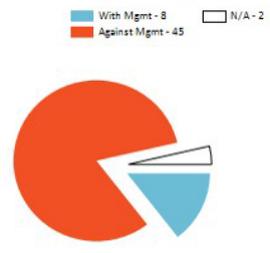


	Mgmt Proposals	SHP Proposals	Total Proposals
With Management	2037	8	2045
Against Management	287	45	332
N/A	17	2	19
Mixed	0	0	0
Take No Action	0	0	0
Unvoted	0	0	0
Totals	2341	55	2396

Management Proposals – Votes versus Management



Shareholder Proposals – Votes versus Management



N/A – il s'agit de toute proposition pour laquelle aucune recommandation des dirigeants de la société émettrice n'a été fournie et qui n'a donc pas pu être listée comme POUR('FOR') ou CONTRE ('AGAINST') les dirigeants.

No action – Le terme " No action " fait référence à toute assemblée qui n'a intentionnellement pas fait l'objet d'un vote, qu'elle soit automatiquement placée dans cet état par le système en raison d'instructions antérieures de DPAM (par exemple, tout scrutin marqué pour le blocage des actions), ou placée manuellement dans cet état par une personne. Cela signifie qu'aucune instruction de vote n'a été envoyée par le système.

Mixed – se réfère aux cas où des décisions de vote différentes ont été sélectionnées pour différents comptes/bulletins sur un même point à l'agenda d'une même assemblée.

1y – Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

2y - Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

3y - Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

Heidi Little

Heidi Little

Vice President of Operations

5 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	2.737.821.213,90	2.283.026.642,44
I. Actifs immobilisés		
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	2.698.072.143,44	2.203.605.393,00
A. Obligations et autres titres de créance	888.972.140,28	770.894.126,61
a. Obligations	888.972.140,28	770.894.126,61
Dont obligations prêtées		
Collatéral reçu sous forme d'obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	17.583.243,53	40.686.363,92
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	1.791.516.759,63	1.392.024.902,47
a. Actions	1.791.516.759,63	1.392.024.902,47
Dont actions prêtées		
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		

ARGENTA PENSION FUND

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Andere (+/-)		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
k. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
l. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
n. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
o. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
III. Créances et dettes à plus d'un an		
A. Créances		
B. Dettes		
IV. Créances et dettes à un an au plus	11.511.102,42	8.919.419,28
A. Créances	12.242.651,79	9.197.992,72
a. Montants à recevoir	4.162.308,71	2.868.318,52
b. Avoirs fiscaux	8.080.343,08	6.329.674,20
c. Collatéral		
d. Autres		
B. Dettes	-731.549,37	-278.573,44
a. Montants à payer (-)	-731.549,37	-278.573,44
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collateral (-)		
e. Autres (-)		
V. Dépôts et liquidités	26.583.007,39	69.447.220,81
A. Avoirs bancaires à vue	26.583.007,39	69.447.220,81
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		

6 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	246.600.547,15	-468.919.269,87
A. Obligations et autres titres de créance	55.026.625,83	-136.243.521,30
a. Obligations	55.026.625,83	-136.243.521,30
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	-3.343.684,04	1.866.101,30
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	197.475.812,82	-336.478.532,08
a. Actions	197.475.812,82	-336.478.532,08
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières	66.647,55	
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		

ARGENTA PENSION FUND

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
j. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
k. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
l. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
m. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
n. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change	-2.624.855,01	1.936.682,21
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Autres positions et opérations de change	-2.624.855,01	1.936.682,21
II. Produits et charges des placements	52.444.764,04	43.383.710,88
A. Dividendes	40.328.263,62	37.815.423,38
B. Intérêts	15.627.478,36	10.768.006,80
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	15.438.008,58	10.768.006,45
b. Dépôts et liquidités	189.469,40	0,35
c. Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		-736.159,23
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)	-3.510.977,56	-4.463.560,07
a. D'origine belge		
b. D'origine étrangère	-3.510.977,56	-4.463.560,07
F. Autres produits provenant des placements		
III. Autres produits	4.722,50	3.812,56
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres	4.722,50	3.812,56

ARGENTA PENSION FUND

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
IV. Coûts d'exploitation	-35.895.844,63	-31.573.755,99
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.711.127,91	-1.364.480,62
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-315.490,77	-426.971,95
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-30.171.754,35	-27.598.812,76
a. Gestion financière	-30.171.754,35	-27.598.812,76
Part Cap (B)	-30.171.754,35	-27.598.812,76
b. Gestion administrative et comptable		
c. Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-31.792,88	-28.046,94
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)		
H. Services et biens divers (-)	-8.918,01	-8.151,25
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-2.532.591,54	-2.111.794,17
Part Cap (B)	-2.532.591,54	-2.111.794,17
K. Autres charges (-)	-124.169,17	-35.498,30
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	16.553.641,91	11.813.767,45
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	263.154.189,06	-457.105.502,42
VI. Impôts sur le résultat		
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	263.154.189,06	-457.105.502,42
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	914.860.796,13	640.724.895,39
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	640.724.895,39	1.124.094.429,31
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	263.154.189,06	-457.105.502,42
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	10.981.711,68	-26.264.031,50
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-914.860.796,13	-640.724.895,39
IV. (Distribution des dividendes)		

7 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

7.1 . Résumé des règles

Conversion des devises

Les états financiers sont établis dans la monnaie de compte du Fonds. Les avoirs en banque, les autres actifs ainsi que la valeur des titres en portefeuille exprimée en devises autres que la monnaie de compte du Fonds sont convertis dans cette monnaie aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différents postes de la situation globale du Fonds totalisent les postes correspondants dans les états financiers du Fonds, convertis, le cas échéant, en EUR au cours de change de la clôture de l'exercice.

Evaluation des portefeuilles-titres

Le patrimoine des organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts est évalué conformément aux articles 11 à 14 inclus de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatifs à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts.

En résumé, sans reprendre exhaustivement les articles précités, ceci signifie ce qui suit:

Les éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif ne fonctionnant pas à l'intervention d'établissements financiers tiers, seront évalués sur la base du cours de clôture.

Les éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, seront évalués sur la base du cours acheteur (pour les actifs) et du cours vendeur (pour les passifs) actuels.

A défaut d'un cours acheteur, d'un cours vendeur ou d'un cours de clôture, c'est le prix de la transaction la plus récente qui sera retenu pour procéder à l'évaluation des éléments visés, à condition que la situation économique n'ait pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

Si les cours sur un marché organisé ou un marché de gré à gré, ne sont pas représentatifs ou s'il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif sera retenue à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaires. Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la juste valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à certaines conditions.

Dans la situation exceptionnelle où le cours acheteur et/ou le cours vendeur ne sont pas disponibles pour les obligations et autres titres de créance, mais qu'un cours milieu de marché est connu, le cours milieu de marché sera corrigé au moyen d'une méthode adéquate pour arriver au cours acheteur et/ou cours vendeur ou il sera retenu. Cette dernière façon de procéder sera motivée dans le rapport annuel et/ou semestriel.

Les parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts qui sont détenues par l'organisme de placement collectif, sont évaluées à leur juste valeur conformément aux paragraphes précédents. Par dérogation à ce qui précède, l'évaluation à leur juste valeur des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts pour lesquelles il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, est opérée sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Sans préjudice du traitement des intérêts courus, les avoirs à vue, les engagements en compte courant, les montants à recevoir et à payer à court terme, les avoirs fiscaux et dettes fiscales, et les autres dettes sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont intervenus.

Compte tenu de l'importance relativement faible des créances à terme (autres que celles visées au paragraphe précédent) qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables, au regard de la valeur d'inventaire, celles-ci sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements intervenus entre-temps, pour autant que la politique d'investissement ne soit pas axée principalement sur le placement de ses moyens dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire.

7.2 . Taux de change

	31.12.23			31.12.22		
1 EUR	0,9297	CHF		0,9875	CHF	
	7,4546	DKK		7,4365	DKK	
	0,8666	GBP		0,8873	GBP	
	155,7336	JPY		140,8183	JPY	
	11,2185	NOK		10,5135	NOK	
	11,1325	SEK		11,1203	SEK	
	1,10465	USD		1,0673	USD	

8 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

8.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u>						
AUSTRIA 4.15 06-37 15/03A	18.000.000	EUR	114,68%	20.642.850,00	0,76%	0,75%
BELGIUM 0.3 21-31 20/10A	4.000.000	EUR	82,89%	3.315.580,00	0,12%	0,12%
BELGIUM 0.35 22-32 22/06A	5.000.000	EUR	83,60%	4.179.850,00	0,15%	0,15%
BELGIUM 0.375 20-30 15/04A	3.500.000	EUR	86,91%	3.041.990,00	0,11%	0,11%
BELGIUM 0.9 19-29 22/06A	5.000.000	EUR	92,96%	4.648.150,00	0,17%	0,17%
BUONI POLIENNAL 1.50 21-45 30/04S	2.000.000	EUR	63,41%	1.268.254,68	0,05%	0,05%
BUONI POLIENNAL 3.8500 18-49 01/09S	7.000.000	EUR	94,73%	6.630.855,00	0,25%	0,24%
EUROPEAN STABILITY 2.375 18-28 05/09A	10.000.000	EUR	92,73%	9.273.150,00	0,34%	0,34%
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	13.000.000	EUR	74,05%	9.626.955,00	0,36%	0,35%
EUROPEAN UNION 0 21-31 04/07A	10.000.000	EUR	82,94%	8.293.600,00	0,31%	0,30%
EUROP FIN STABILITY 0.05 19-29 17/10A	5.000.000	EUR	87,14%	4.357.200,00	0,16%	0,16%
EUROP FIN STABILITY 2.375 22-32 21/06A	4.000.000	EUR	98,21%	3.928.540,00	0,15%	0,14%
FINLAND 2.75 23-38 15/04A	15.000.000	EUR	99,81%	14.971.425,00	0,55%	0,55%
FLEMISH COMMUNITY 0.125 20-35 15/10A	3.500.000	EUR	71,69%	2.509.080,00	0,09%	0,09%
FLEMISH COMMUNITY 3.0 22-32 12/10A	4.000.000	EUR	100,72%	4.028.660,00	0,15%	0,15%
FRANCE 0.00 21-31 25/11A	20.000.000	EUR	83,07%	16.613.400,00	0,62%	0,61%
FRANCE 0.75 17-28 25/05A	7.000.000	EUR	93,91%	6.573.455,00	0,24%	0,24%
FRANCE 0.75 21-53 25/05A	11.000.000	EUR	56,16%	6.177.105,00	0,23%	0,23%
FRANCE 1.00 16-27 25/05A	2.000.000	EUR	96,00%	1.919.970,00	0,07%	0,07%
FRANCE 1 14-25 25/11A	3.000.000	EUR	97,36%	2.920.785,00	0,11%	0,11%
FRANCE 2.50 13-30 25/05A	5.000.000	EUR	101,29%	5.064.350,00	0,19%	0,19%
GERMANY 0.00 20-30 15/02A	17.000.000	EUR	89,18%	15.160.600,00	0,56%	0,55%
GERMANY 0.00 20-35 15/05A	23.000.000	EUR	78,82%	18.128.830,00	0,67%	0,66%
GERMANY 0.00 21-31 15/02A	3.000.000	EUR	87,46%	2.623.830,00	0,10%	0,10%
GERMANY 0.00 22-27 16/04A	5.000.000	EUR	93,66%	4.682.850,00	0,17%	0,17%
GERMANY 0.00 22-32 15/02A	20.000.000	EUR	85,55%	17.110.700,00	0,63%	0,63%
GERMANY 0.10 15-26 15/04A	7.000.000	EUR	98,36%	8.598.844,28	0,32%	0,31%
GERMANY 0.1 21-33 15/04A	5.000.000	EUR	100,60%	5.977.761,72	0,22%	0,22%
GERMANY 0.25 18-28 15/08A	13.000.000	EUR	92,83%	12.067.900,00	0,45%	0,44%
GERMANY 0.50 14-30 15/04A	5.000.000	EUR	102,79%	6.435.194,59	0,24%	0,24%
GERMANY 0.5 18-28 15/02A	3.000.000	EUR	94,46%	2.833.935,00	0,10%	0,10%
GERMANY 0 19-50 15/08A	12.000.000	EUR	55,70%	6.683.820,00	0,25%	0,24%
GERMANY 2.3 23-33 15/02A	8.000.000	EUR	102,55%	8.204.240,00	0,30%	0,30%
IRELAND 0.35 22-32 18/10A	5.000.000	EUR	84,27%	4.213.500,00	0,16%	0,15%
IRELAND 1.00 16-26 15/05A	3.000.000	EUR	97,20%	2.916.015,00	0,11%	0,11%
IRELAND 3 23-43 18/10A	2.500.000	EUR	103,82%	2.595.575,00	0,10%	0,10%
ITALY 0.60 21-31 01/08S	15.000.000	EUR	81,81%	12.272.100,00	0,45%	0,45%
ITALY 0.95 20-30 01/08S	15.000.000	EUR	86,57%	12.984.975,00	0,48%	0,47%
ITALY 1.25 16-26 01/12S	6.000.000	EUR	95,86%	5.751.510,00	0,21%	0,21%
ITALY 1.60 16-26 01/06S	4.000.000	EUR	97,32%	3.892.800,00	0,14%	0,14%
ITALY 2.00 18-28 01/02S	5.000.000	EUR	96,73%	4.836.725,00	0,18%	0,18%
ITALY 2.20 17-27 01/06S	4.000.000	EUR	98,14%	3.925.460,00	0,15%	0,14%
ITALY 2.5 18-25 15/11S	8.000.000	EUR	99,40%	7.952.160,00	0,29%	0,29%
ITALY 2.8 18-28 01/12S	17.000.000	EUR	99,35%	16.889.415,00	0,63%	0,62%
ITALY 3.00 19-29 01/02S	8.000.000	EUR	99,70%	7.976.120,00	0,30%	0,29%
NETHERLANDS 0.25 19-29 15/07A	15.000.000	EUR	90,29%	13.543.650,00	0,50%	0,50%
POLAND 1.00 16-28 25/10A	5.000.000	EUR	93,51%	4.675.525,00	0,17%	0,17%
PORTUGAL 0.30 21-31 17/10A	12.000.000	EUR	84,35%	10.122.540,00	0,38%	0,37%
PORTUGAL 1.65 22-32 16/07A	8.000.000	EUR	92,62%	7.409.760,00	0,27%	0,27%
PORTUGAL 4.125 17-27 14/04A	6.000.000	EUR	105,91%	6.354.420,00	0,24%	0,23%
SLOVAKIA 1.00 18-28 12/06A	6.000.000	EUR	92,48%	5.548.530,00	0,21%	0,20%
SLOVENIA 0.275 20-30 14/01A	2.500.000	EUR	86,42%	2.160.487,50	0,08%	0,08%
SLOVENIA 0 21-31 12/02A	2.900.000	EUR	82,19%	2.383.553,50	0,09%	0,09%
SLOVENIA 1.1875 19-29 14/03A	3.000.000	EUR	92,72%	2.781.510,00	0,10%	0,10%
SPAIN 0.60 19-29 31/10A	5.000.000	EUR	89,25%	4.462.475,00	0,17%	0,16%
SPAIN 1.00 14-30 30/11A	4.000.000	EUR	101,04%	5.001.185,51	0,19%	0,18%
SPAIN 1.25 20-30 31/10A	20.000.000	EUR	91,04%	18.207.200,00	0,67%	0,67%
SPAIN 1.30 16-26 31/10A	4.000.000	EUR	96,67%	3.866.780,00	0,14%	0,14%
SPAIN 1.45 17-27 31/10A	10.000.000	EUR	96,19%	9.619.250,00	0,36%	0,35%
SPAIN 1.50 17-27 30/04A	2.000.000	EUR	96,78%	1.935.510,00	0,07%	0,07%
SPAIN 1.9 22-52 31/10A	24.000.000	EUR	69,23%	16.615.800,00	0,62%	0,61%
SPAIN 1 21-42 30/07A	3.440.000	EUR	66,98%	2.304.094,80	0,09%	0,08%
SPAIN 2.55 22-32 31/10A	12.000.000	EUR	97,51%	11.700.600,00	0,43%	0,43%

ARGENTA PENSION FUND

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
SPAIN 3.15 23-33 30/04A	10.000.000	EUR	101,69%	10.168.750,00	0,38%	0,37%
SPAIN 3.55 23-33 31/10A	5.000.000	EUR	104,78%	5.238.775,00	0,19%	0,19%
EUR				478.800.461,58	17,74%	17,49%
UNITED STATES 0.50 20-25 31/03S	18.000.000	USD	95,10%	15.496.565,74	0,58%	0,57%
UNITED STATES 2.75 22-32 15/08S	10.000.000	USD	91,64%	8.295.896,89	0,31%	0,30%
UNITED STATES 2.875 22-32 15/05S	12.000.000	USD	92,73%	10.073.043,55	0,37%	0,37%
UNITED STATES 3 19-49 15/02S	6.300.000	USD	81,60%	4.653.870,88	0,17%	0,17%
USD				38.519.377,06	1,43%	1,41%
OBLIGATIONS-Emises par un état				517.319.838,64	19,17%	18,90%
AKELIUS RESIDENTIAL 0.75 21-30 22/02A	2.000.000	EUR	77,83%	1.556.690,00	0,06%	0,06%
AKELIUS RESIDENTIAL 1 20-28 17/09A	1.500.000	EUR	86,20%	1.293.022,50	0,05%	0,05%
ALSTOM SA 0.25 19-26 14/10A	2.000.000	EUR	90,75%	1.815.010,00	0,07%	0,07%
AMERICA MOVIL 2.125 16-28 10/03A	3.000.000	EUR	95,84%	2.875.305,00	0,11%	0,11%
AMERICAN MEDICAL SYST 0.75 22-25 08/03A	3.000.000	EUR	96,69%	2.900.745,00	0,11%	0,11%
ANHEUSER-BUSCH INBEV 1.6500 19-31 28/03A	2.000.000	EUR	91,92%	1.838.310,00	0,07%	0,07%
AROUNDTOWN SA FL.R 18-XX 17/01A	1.000.000	EUR	36,18%	361.795,00	0,01%	0,01%
AROUNDTOWN SA FL.R 21-XX 15/07A12A	2.000.000	EUR	33,33%	666.580,00	0,02%	0,02%
ASML HOLDING NV 0.25 20-30 25/02A	1.000.000	EUR	85,97%	859.715,00	0,03%	0,03%
ASML HOLDING NV 2.25 22-32 17/05A	3.000.000	EUR	96,93%	2.908.005,00	0,11%	0,11%
AT&T INC 2.60 14-29 17/12A	2.000.000	EUR	96,52%	1.930.410,00	0,07%	0,07%
BECTON DICKINSON 1.208 19-26 04/06A	5.000.000	EUR	95,56%	4.778.075,00	0,18%	0,17%
BOOKING 4.125 23-33 12/05A	4.000.000	EUR	106,96%	4.278.220,00	0,16%	0,16%
BOSCH GMBH ROBERT 4.0 23-35 02/06A	3.000.000	EUR	106,21%	3.186.360,00	0,12%	0,12%
BOUYGUES 1.375 16-27 07/06A	1.000.000	EUR	95,33%	953.285,00	0,04%	0,04%
CAPGEMINI SE 0.625 20-25 23/06A	1.500.000	EUR	96,07%	1.441.042,50	0,05%	0,05%
CAPGEMINI SE 1.75 18-28 18/04A	1.500.000	EUR	95,50%	1.432.552,50	0,05%	0,05%
CAPGEMINI SE 2.0 20-29 15/04A	4.000.000	EUR	95,82%	3.832.940,00	0,14%	0,14%
CARMILA 5.5 23-28 09/10A	4.000.000	EUR	103,80%	4.151.820,00	0,15%	0,15%
CPT NV 0.5 21-25 21/06A	2.000.000	EUR	94,31%	1.886.100,00	0,07%	0,07%
DEUTSCHE TELEKOM AG 0.875 19-26 25/03A	1.800.000	EUR	95,90%	1.726.272,00	0,06%	0,06%
DEUTSCHE TELEKOM AG 1.75 19-31 25/03A	1.000.000	EUR	94,20%	941.965,00	0,04%	0,03%
EDENRED SA 1.375 20-29 18/06A	2.000.000	EUR	92,23%	1.844.630,00	0,07%	0,07%
EIFPAGE SA 1.6250 20-27 14/01A	1.700.000	EUR	95,55%	1.624.316,00	0,06%	0,06%
ELIA SYSTEM OP SA/NV 3.25 13-28 04/04A	500.000	EUR	101,14%	505.700,00	0,02%	0,02%
ELIA TRANSMISSION BE 0.875 20-30 28/04A	2.000.000	EUR	87,33%	1.746.560,00	0,07%	0,06%
ENEL SPA FL.R 18-81 24/11A	2.000.000	EUR	95,45%	1.908.920,00	0,07%	0,07%
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	4.000.000	EUR	87,57%	3.502.940,00	0,13%	0,13%
ENEL SPA FL.R 23-XX 16/07A	2.000.000	EUR	106,59%	2.131.750,00	0,08%	0,08%
ERG SPA 0.875 21-31 15/09A	2.200.000	EUR	80,60%	1.773.244,00	0,07%	0,06%
FLUVIUS SYSTEM 0.25 20-30 02/12A	5.000.000	EUR	82,90%	4.145.150,00	0,15%	0,15%
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	1.700.000	EUR	89,42%	1.520.165,50	0,06%	0,06%
IBERDROLA INTL BV FL.R 21-XX 09/02A	2.500.000	EUR	91,20%	2.279.912,50	0,08%	0,08%
IBERDROLA INTL BV FL.R 21-XX 09/02A12A	3.000.000	EUR	85,32%	2.559.615,00	0,10%	0,09%
KINOPOLIS GROUP SA 2.4 17-25 15/12A	1.500.000	EUR	91,25%	1.368.723,60	0,05%	0,05%
KONINKLIJKE AHOLD DE 0.375 21-30 18/03A	3.000.000	EUR	84,79%	2.543.835,00	0,09%	0,09%
KONINKLIJKE KPN NV 3.875 23-31 03/07A	3.400.000	EUR	103,87%	3.531.444,00	0,13%	0,13%
LEGRAND SA HOLDING 3.5 23-29 29/05A	4.000.000	EUR	103,43%	4.137.080,00	0,15%	0,15%
L OREAL 2.875 23-28 19/05A	2.500.000	EUR	100,63%	2.515.850,00	0,09%	0,09%
LVMH MOET HENNE 0.0000 20-26 11/02A	4.000.000	EUR	94,36%	3.774.540,00	0,14%	0,14%
MEDTRONIC GLOBAL HOL 1.625 20-50 29/09A	1.000.000	EUR	68,32%	683.245,00	0,03%	0,03%
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 1.125 19-27 07/03A	3.700.000	EUR	94,59%	3.499.996,50	0,13%	0,13%
MERCEDESBEZ GROUP 0.75 21-33 11/03A	2.400.000	EUR	82,75%	1.986.036,00	0,07%	0,07%
MERCK KGAA FL.R 20-80 09/09A	1.200.000	EUR	93,13%	1.117.518,00	0,04%	0,04%
NE PROPERTY BV 3.375 20-27 14/07A	2.000.000	EUR	94,71%	1.894.240,00	0,07%	0,07%
NETFLIX INC 3.625 17-27 05/02S	3.000.000	EUR	101,38%	3.041.340,00	0,11%	0,11%
NEW YORK LIFE GLOBAL 3.625 23-30 09/01A	3.000.000	EUR	103,06%	3.091.845,00	0,11%	0,11%
NN GROUP NV 1.625 17-27 01/06A	1.600.000	EUR	96,36%	1.541.688,00	0,06%	0,06%
NN GROUP NV FL.R 23-43 03/11A	3.000.000	EUR	106,93%	3.208.035,00	0,12%	0,12%
PEPSI 0.7500 19-27 18/03A	1.500.000	EUR	94,00%	1.410.060,00	0,05%	0,05%
ROYAL SCHIPHOL 0.7500 21-33 22/04A	3.000.000	EUR	80,54%	2.416.125,00	0,09%	0,09%
SAGAX EURO MTN NL BV 0.75 21-28 26/01AA	3.000.000	EUR	85,63%	2.568.870,00	0,10%	0,09%
SANDVIK AB 0.375 21-28 25/11A	3.000.000	EUR	88,17%	2.645.040,00	0,10%	0,10%
SANDVIK AB 2.1250 22-27 07/06A	3.500.000	EUR	97,12%	3.399.270,00	0,13%	0,12%
SCHNEIDER ELECTRIC S 3.375 23-34 13/04A	4.000.000	EUR	103,16%	4.126.500,00	0,15%	0,15%
SIRIUS REAL ESTATE L 1.125 21-26 22/06A	2.500.000	EUR	90,46%	2.261.487,50	0,08%	0,08%
STATKRAFT A 23-31 13/12U	3.000.000	EUR	100,82%	3.024.495,00	0,11%	0,11%
STE AUTORPARRHI 1.5 18-30 25/01A	2.000.000	EUR	92,26%	1.845.220,00	0,07%	0,07%

ARGENTA PENSION FUND

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
SYMRISE AG 1.2500 19-25 29/11A	1.500.000	EUR	96,12%	1.441.822,50	0,05%	0,05%
TAKEDA PHARMA 2.25 18-26 21/11A	1.500.000	EUR	97,90%	1.468.447,50	0,05%	0,05%
TELI CO FL.R 22-82 21/12A	2.000.000	EUR	99,92%	1.998.400,00	0,07%	0,07%
THERMO FISHER SCIENT 1.45 17-27 16/03A	2.000.000	EUR	95,62%	1.912.400,00	0,07%	0,07%
THERMO FISHER SCIENT 3.65 22-34 21/11A	3.000.000	EUR	104,29%	3.128.610,00	0,12%	0,11%
VGP SA 1.5 21-29 08/04A	3.000.000	EUR	78,08%	2.342.520,00	0,09%	0,09%
VGP SA 1.625 22-27 17/01A	500.000	EUR	88,06%	440.310,00	0,02%	0,02%
VIA OUTLETS BV 1.75 21-28 15/11A	4.000.000	EUR	89,08%	3.563.020,00	0,13%	0,13%
VOLVO CAR AB 4.25 22-28 31/05A	2.000.000	EUR	101,00%	2.019.900,00	0,08%	0,07%
EUR				153.105.036,10	5,68%	5,59%
APPLE INC 3.35 17-27 09/02S	3.500.000	USD	97,48%	3.088.437,52	0,11%	0,11%
USD				3.088.437,52	0,11%	0,11%
OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée				156.193.473,62	5,79%	5,70%
ABBOTT IRL FINANCING 0.375 19-27 19/11A	2.500.000	EUR	91,74%	2.293.437,50	0,08%	0,08%
ABBOTT IRL FINANCING 1.50 18-26 27/09A	1.000.000	EUR	96,58%	965.830,00	0,04%	0,03%
ABN AMRO BANK 3.625 23-26 10/01A	2.500.000	EUR	100,80%	2.519.962,50	0,09%	0,09%
AGEAS NV FL.R 19-XX 02/07A	2.000.000	EUR	93,54%	1.870.870,00	0,07%	0,07%
ALLIANZ SE FL.R 19-49 25/09A	2.000.000	EUR	86,48%	1.729.610,00	0,06%	0,06%
ALLIANZ SE FL.R 22-52 05/07A	4.000.000	EUR	99,26%	3.970.360,00	0,15%	0,14%
ANZ BANKING GROUP FL.R 19-29 21/11A	2.000.000	EUR	96,63%	1.932.510,00	0,07%	0,07%
ARGENTA SPAARBA 0.5000 21-41 08/10A	2.000.000	EUR	64,22%	1.284.460,00	0,05%	0,05%
ARGENTA SPAARBANK FL.R 22-27 29/11A	3.000.000	EUR	103,54%	3.106.185,00	0,11%	0,11%
ARGENTUM NETHERLANDS 1.125 18-25 17/09A	2.000.000	EUR	96,52%	1.930.410,00	0,07%	0,07%
AXA LOGISTICS EUROPE 0.375 21-26 15/11A	500.000	EUR	91,04%	455.175,00	0,02%	0,02%
AXA LOGISTICS EUROPE 0.875 21-29 15/11A	2.000.000	EUR	83,92%	1.678.420,00	0,06%	0,06%
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	6.000.000	EUR	82,81%	4.968.480,00	0,18%	0,18%
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-29 22/02A	5.000.000	EUR	99,67%	4.983.600,00	0,18%	0,18%
BANCO DE BADELL FL.R 23-29 07/06A	3.000.000	EUR	105,23%	3.156.810,00	0,12%	0,12%
BANCO DE SABADELL SA FL.R 19-25 07/11A	3.000.000	EUR	97,22%	2.916.480,00	0,11%	0,11%
BANK OF IRELAND GRP FL.R 22-26 05/06A	8.000.000	EUR	97,27%	7.781.720,00	0,29%	0,28%
BBVA 3.375 22-27 20/09A	4.000.000	EUR	101,01%	4.040.260,00	0,15%	0,15%
BELFIUS SANV 3.875 23-28 12/06A	4.000.000	EUR	102,46%	4.098.360,00	0,15%	0,15%
BFCM 1.875 16-26 04/11A	3.000.000	EUR	95,89%	2.876.640,00	0,11%	0,10%
BFCM FL.R 22-32 16/06A	4.000.000	EUR	98,95%	3.957.940,00	0,15%	0,14%
BMW FIN 4.125 23-33 04/10A	4.000.000	EUR	107,90%	4.315.820,00	0,16%	0,16%
BMW FINANCE NV 1.125 18-26 22/05A	1.000.000	EUR	95,97%	959.740,00	0,04%	0,03%
BMW FINANCE NV 1.5000 19-29 06/02A	6.000.000	EUR	93,69%	5.621.520,00	0,21%	0,21%
BPCE 1.0 19-25 01/04A	2.000.000	EUR	96,93%	1.938.660,00	0,07%	0,07%
CAIXABANK SA 1.375 19-26 19/06A	3.000.000	EUR	95,09%	2.852.550,00	0,11%	0,10%
COOPERATIEVE RABOBANK 4.0 23-30 10/01A	6.000.000	EUR	103,39%	6.203.460,00	0,23%	0,23%
ENEL FINANCE INTERNA 0 21-27 17/06A	1.500.000	EUR	90,22%	1.353.330,00	0,05%	0,05%
ENEL FIN INTL 4.0 23-31 20/02A	5.500.000	EUR	103,59%	5.697.450,00	0,21%	0,21%
ERSTE GROUP BANK AG FL.R 20-31 08/09	4.000.000	EUR	93,38%	3.735.360,00	0,14%	0,14%
EURONEXT NV 1 18-25 18/04A	2.000.000	EUR	96,64%	1.932.800,00	0,07%	0,07%
GBL SA 0.125 21-31 28/01A	3.100.000	EUR	80,74%	2.502.893,50	0,09%	0,09%
GRAND CITY PROPERTIES FL.R 20-XX 09/06A	1.500.000	EUR	46,45%	696.720,00	0,03%	0,03%
GROUPE BRUXELLES LAM 4.0 23-33 15/05A	3.000.000	EUR	105,26%	3.157.680,00	0,12%	0,12%
ING GROUP NV 2.0 18-28 20/09A	800.000	EUR	95,20%	761.620,00	0,03%	0,03%
INTESA SANPAOLO 1.75 19-29 04/07A	2.500.000	EUR	91,26%	2.281.400,00	0,08%	0,08%
KBC GROUPE SA 0.7500 20-30 24/01A	2.400.000	EUR	86,01%	2.064.300,00	0,08%	0,08%
KBC GROUPE SA FL.R 19-29 03/12A	5.600.000	EUR	95,92%	5.371.268,00	0,20%	0,20%
KBC GROUPE SA FL.R 23-30 19/04A	1.800.000	EUR	103,94%	1.870.893,00	0,07%	0,07%
KERRY GROUP FINANCIAL 0.875 21-31 01/12A	4.000.000	EUR	85,02%	3.400.780,00	0,13%	0,12%
KERRY GROUP FIN SERV 2.375 15-25 10/09A	2.000.000	EUR	98,73%	1.974.590,00	0,07%	0,07%
KFW 0.0100 19-27 05/05A	13.000.000	EUR	92,45%	12.018.500,00	0,44%	0,44%
KFW 0.625 17-27 22/02A	7.000.000	EUR	94,70%	6.628.720,00	0,25%	0,24%
KFW 0 19-26 30/09A	5.000.000	EUR	93,58%	4.678.950,00	0,17%	0,17%
KFW 0 21-31 10/01A	10.000.000	EUR	84,20%	8.419.550,00	0,31%	0,31%
LONZA FINANCE INTERN 1.625 20-27 21/04A	2.000.000	EUR	95,98%	1.919.500,00	0,07%	0,07%
MERCK FINANCIAL SERVI 1.875 22-26 15/06A	3.000.000	EUR	97,53%	2.925.780,00	0,11%	0,11%
MERCK FIN SERVICES 0.5 20-28 16/07A	2.000.000	EUR	89,95%	1.799.090,00	0,07%	0,07%
MOODY'S CORPORATION 1.75 15-27 09/03A	2.000.000	EUR	96,30%	1.926.030,00	0,07%	0,07%
MUENCHENER RUECK FL.R 21-42 26/05A	1.000.000	EUR	79,12%	791.175,00	0,03%	0,03%
NATWEST GROUP PLC FL.R 23-34 28/02A	3.000.000	EUR	105,45%	3.163.425,00	0,12%	0,12%
NN BANK NV NETH 0.5000 21-28 21/09A	2.000.000	EUR	88,36%	1.767.170,00	0,06%	0,06%
NYKREDIT REALKREDIT 0.25 20-26 23/11A	2.000.000	EUR	93,95%	1.878.930,00	0,07%	0,07%
PERMANENT TSB GROUP FL.R 23-29 30/06A	2.500.000	EUR	107,28%	2.682.037,50	0,10%	0,10%

ARGENTA PENSION FUND

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
PROLOGIS EURO FINANC 3.875 23-30 31/01A	3.500.000	EUR	101,92%	3.567.200,00	0,13%	0,13%
PROLOGIS INTERNATION 0.75 21-33 23/03A	5.000.000	EUR	76,55%	3.827.425,00	0,14%	0,14%
SMURFIT KAPPA TSY 1.5 19-27 15/09S	2.000.000	EUR	94,07%	1.881.310,00	0,07%	0,07%
SOFINA SA 1.0000 21-28 23/09A	5.000.000	EUR	84,47%	4.223.675,00	0,16%	0,15%
STEDIN HOLDING NV FL.R 21-XX 31/03A	2.000.000	EUR	90,07%	1.801.480,00	0,07%	0,07%
UNIBAIL RODAMCO SE FL.R 23-99 31/12A	1.700.000	EUR	99,98%	1.699.668,50	0,06%	0,06%
VESTEDA FINANCE 0.7500 21-31 18/10A	2.000.000	EUR	80,48%	1.609.660,00	0,06%	0,06%
VOLVO TREASURY AB 2.00 22-27 19/08A	6.000.000	EUR	96,66%	5.799.600,00	0,21%	0,21%
EUR				196.219.230,50	7,27%	7,17%
RABOBANK FL.R 17-29 10/04S	2.000.000	USD	99,34%	1.798.542,52	0,07%	0,06%
USD				1.798.542,52	0,07%	0,06%
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit				198.017.773,02	7,34%	7,23%
OBLIGATIONS				871.531.085,28	32,30%	31,83%
ARGENTA SPAARBANK 1.00 19-24 06/02A	3.000.000	EUR	99,72%	2.991.645,00	0,11%	0,11%
EUR				2.991.645,00	0,11%	0,11%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit				2.991.645,00	0,11%	0,11%
ABBVIE INC 1.375 16-24 17/05A	4.000.000	EUR	99,07%	3.962.900,00	0,15%	0,14%
DONGFENG MOTOR HK 0.425 21-24 19/10A	3.000.000	EUR	96,52%	2.895.705,00	0,11%	0,11%
LEGRAND SA 0.75 17-24 06/07A	2.000.000	EUR	98,47%	1.969.370,00	0,07%	0,07%
PROCTER AND GAMBLE CO 0.625 18-24 30/10A	1.200.000	EUR	97,53%	1.170.414,00	0,04%	0,04%
EUR				9.998.389,00	0,37%	0,36%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée				9.998.389,00	0,37%	0,36%
GERMANY 1.50 14-24 15/05A	1.500.000	EUR	99,26%	1.488.847,50	0,06%	0,06%
SPAIN 1.80 13-24 30/11A	2.500.000	EUR	100,07%	3.104.362,03	0,11%	0,11%
EUR				4.593.209,53	0,17%	0,17%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état				4.593.209,53	0,17%	0,17%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				17.583.243,53	0,65%	0,64%
AIR LIQUIDE SA	162.100	EUR	176,12	28.549.052,00	1,06%	1,04%
AMUNDI SA	85.000	EUR	61,60	5.236.000,00	0,19%	0,19%
ARGAN	54.194	EUR	85,20	4.617.328,80	0,17%	0,17%
BNP PARIBAS SA	570.000	EUR	62,59	35.676.300,00	1,32%	1,30%
CAPGEMINI SE	37.944	EUR	188,75	7.161.930,00	0,27%	0,26%
DASSAULT SYST.	150.000	EUR	44,24	6.635.250,00	0,25%	0,24%
ESSILORLUXOTTICA SA	109.356	EUR	181,60	19.859.049,60	0,74%	0,73%
EXCLUSIVE NETWORKS SA	307.017	EUR	19,42	5.962.270,14	0,22%	0,22%
HERMES INTERNATIONAL SA	10.800	EUR	1.918,80	20.723.040,00	0,77%	0,76%
INTER PARFUMS	183.058	EUR	50,40	9.226.123,20	0,34%	0,34%
IPSOS SA	180.000	EUR	56,75	10.215.000,00	0,38%	0,37%
L'OREAL SA	81.000	EUR	450,65	36.502.650,00	1,35%	1,33%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	84.400	EUR	733,60	61.915.840,00	2,30%	2,26%
NEXANS SA	117.200	EUR	79,25	9.288.100,00	0,35%	0,34%
PUBLICIS GROUPE	100.000	EUR	84,00	8.400.000,00	0,31%	0,31%
SANOFI	240.218	EUR	89,76	21.561.967,68	0,80%	0,79%
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	32.000	EUR	239,50	7.664.000,00	0,28%	0,28%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	209.900	EUR	181,78	38.155.622,00	1,41%	1,39%
SODEXO SA	117.000	EUR	99,62	11.655.540,00	0,43%	0,43%
UNIBAIL RODAMCO	120.000	EUR	66,92	8.030.400,00	0,30%	0,29%
VERALLIA SASU	250.000	EUR	34,86	8.715.000,00	0,32%	0,32%
VIRBAC SA	24.000	EUR	359,50	8.628.000,00	0,32%	0,31%
WORLDLINE SA	260.000	EUR	15,67	4.074.200,00	0,15%	0,15%
France				378.452.663,42	14,03%	13,82%
AALBERTS N.V.	129.006	EUR	39,26	5.064.775,56	0,19%	0,18%
ASM INTERNATIONAL NV	31.350	EUR	469,95	14.732.932,50	0,55%	0,54%
ASML HOLDING NV	122.430	EUR	681,70	83.460.531,00	3,09%	3,05%
ASR NEDERLAND NV	240.000	EUR	42,70	10.248.000,00	0,38%	0,37%
BASIC-FIT NV	230.000	EUR	28,16	6.476.800,00	0,24%	0,24%
BESI - REG SHS	97.000	EUR	136,45	13.235.650,00	0,49%	0,48%
BRUNEL INTERNATIONAL N.V	455.836	EUR	11,18	5.096.246,48	0,19%	0,19%

ARGENTA PENSION FUND

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
CTP N.V.	608.006	EUR	15,28	9.290.331,68	0,34%	0,34%
DAVIDE CAMPARI-MILANO N.V.	920.000	EUR	10,22	9.397.800,00	0,35%	0,34%
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	192.589	EUR	33,02	6.359.288,78	0,24%	0,23%
HEINEKEN NV	95.500	EUR	91,94	8.780.270,00	0,32%	0,32%
IMCD	87.200	EUR	157,55	13.738.360,00	0,51%	0,50%
ING GROUP NV	2.220.000	EUR	13,53	30.027.720,00	1,11%	1,10%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	290.000	EUR	26,02	7.544.350,00	0,28%	0,28%
KONINKLIJKE KPN NV	3.000.000	EUR	3,12	9.354.000,00	0,35%	0,34%
NN GROUP NV	360.147	EUR	35,75	12.875.255,25	0,48%	0,47%
STELLANTIS --- BEARER AND REGISTERED SHS	655.000	EUR	21,15	13.853.250,00	0,51%	0,51%
TKH GROUP N.V.	160.000	EUR	39,50	6.320.000,00	0,23%	0,23%
WOLTERS KLUWER NV	75.390	EUR	128,70	9.702.693,00	0,36%	0,35%
Pays-Bas				275.558.254,25	10,21%	10,06%
ADIDAS AG - REG SHS	73.000	EUR	184,16	13.443.680,00	0,50%	0,49%
ALLIANZ SE PREFERENTIAL SHARE	95.250	EUR	241,95	23.045.737,50	0,86%	0,84%
AMADEUS FIRE AG	49.300	EUR	123,00	6.063.900,00	0,23%	0,22%
CEWE COLOR HOLDING	51.000	EUR	101,20	5.161.200,00	0,19%	0,19%
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	97.000	EUR	186,50	18.090.500,00	0,67%	0,66%
DEUTSCHE POST AG - REG SHS	225.000	EUR	44,86	10.092.375,00	0,37%	0,37%
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	648.906	EUR	21,75	14.113.705,50	0,52%	0,52%
DUERR AG	243.528	EUR	21,38	5.206.628,64	0,19%	0,19%
HANNOVER RUECK SE	72.000	EUR	216,30	15.573.600,00	0,58%	0,57%
HUGO BOSS AG	130.000	EUR	67,46	8.769.800,00	0,33%	0,32%
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	230.000	EUR	37,80	8.694.000,00	0,32%	0,32%
K+S	460.000	EUR	14,31	6.582.600,00	0,24%	0,24%
MERCK KGAA	49.000	EUR	144,10	7.060.900,00	0,26%	0,26%
MUENCHENER RUECK - REG SHS	41.000	EUR	375,10	15.379.100,00	0,57%	0,56%
NEMETSCHKE	85.000	EUR	78,48	6.670.800,00	0,25%	0,24%
RATIONAL NAMEN	9.700	EUR	699,50	6.785.150,00	0,25%	0,25%
SAP AG	348.000	EUR	139,48	48.539.040,00	1,80%	1,77%
STABILUS SE BEARER SHS	95.000	EUR	61,70	5.861.500,00	0,22%	0,21%
VONOVIA SE	290.000	EUR	28,54	8.276.600,00	0,31%	0,30%
ZALANDO SE	280.000	EUR	21,45	6.006.000,00	0,22%	0,22%
Allemagne				239.416.816,64	8,88%	8,74%
AMAZON.COM INC	61.000	USD	151,94	8.390.295,57	0,31%	0,31%
APPLE INC	58.000	USD	192,53	10.108.848,96	0,38%	0,37%
DANAHER CORP	31.000	USD	231,34	6.492.137,78	0,24%	0,24%
DEXCOM INC	52.000	USD	124,09	5.841.379,62	0,22%	0,21%
DOLLAR GENERAL	38.000	USD	135,95	4.676.684,92	0,17%	0,17%
ELI LILLY & CO	21.000	USD	582,92	11.081.627,66	0,41%	0,40%
JPMORGAN CHASE CO	65.000	USD	170,10	10.009.052,64	0,37%	0,36%
KLA CORPORATION	14.000	USD	581,30	7.367.220,39	0,27%	0,27%
MARTIN MARIETTA	17.300	USD	498,91	7.813.463,99	0,29%	0,28%
MICROSOFT CORP	54.000	USD	376,04	18.382.437,88	0,68%	0,67%
MSCI INC -A-	14.000	USD	565,65	7.168.877,02	0,27%	0,26%
NIKE INC	59.000	USD	108,57	5.798.786,95	0,22%	0,21%
NVIDIA CORP	20.000	USD	495,22	8.966.097,86	0,33%	0,33%
PROCTER & GAMBLE CO	45.000	USD	146,54	5.969.583,13	0,22%	0,22%
PTC INC	58.250	USD	174,96	9.225.926,76	0,34%	0,34%
SALESFORCE INC	28.875	USD	263,14	6.878.348,35	0,26%	0,25%
SERVICENOW INC	13.130	USD	706,49	8.397.423,35	0,31%	0,31%
STRYKER CORP	30.000	USD	299,46	8.132.711,72	0,30%	0,30%
SYNOPSIS	18.000	USD	514,91	8.390.331,78	0,31%	0,31%
TRANSUNION	115.000	USD	68,71	7.153.080,16	0,27%	0,26%
UNITEDHEALTH GROUP INC	12.960	USD	526,47	6.176.663,38	0,23%	0,23%
WALT DISNEY CO	60.000	USD	90,29	4.904.177,79	0,18%	0,18%
ZOETIS INC -A-	46.000	USD	197,37	8.218.910,97	0,30%	0,30%
États-Unis				185.544.068,63	6,88%	6,78%
AEDIFICA SA	72.000	EUR	63,65	4.582.800,00	0,17%	0,17%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	315.592	EUR	58,42	18.436.884,64	0,68%	0,67%
AZELIS GROUP NV	422.875	EUR	22,18	9.379.367,50	0,35%	0,34%
BARCO - REG SHS	443.942	EUR	16,55	7.347.240,10	0,27%	0,27%
D'IETEREN	90.500	EUR	176,90	16.009.450,00	0,59%	0,58%
DEME GROUP NV	68.000	EUR	111,40	7.575.200,00	0,28%	0,28%
ECONOCOM GROUP - REGSITERED	1.511.236	EUR	2,57	3.883.876,52	0,15%	0,14%
EVS BROADCAST EQUIPMENT SA	264.040	EUR	28,85	7.617.554,00	0,28%	0,28%
FAGRON	455.785	EUR	16,61	7.570.588,85	0,28%	0,28%

ARGENTA PENSION FUND

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
GRUPE BRUXELLES LAMBERT GBL	95.000	EUR	71,22	6.765.900,00	0,25%	0,25%
KBC GROUPE SA	216.000	EUR	58,72	12.683.520,00	0,47%	0,46%
KINEPOLIS GROUP SA	164.274	EUR	44,70	7.343.047,80	0,27%	0,27%
LOTUS BAKERIES NV	1.425	EUR	8.230,00	11.727.750,00	0,44%	0,43%
MONTEA NV	93.697	EUR	86,20	8.076.681,40	0,30%	0,29%
RECTICEL PART.SOC.	635.000	EUR	10,60	6.731.000,00	0,25%	0,25%
RETAIL ESTATES	111.468	EUR	64,60	7.200.832,80	0,27%	0,26%
UCB	164.500	EUR	78,90	12.979.050,00	0,48%	0,47%
XIOR STUDENT HOUSING N V	220.788	EUR	29,70	6.557.403,60	0,24%	0,24%
Belgique				162.468.147,21	6,02%	5,93%
AMPLIFON SPA	330.000	EUR	31,34	10.342.200,00	0,38%	0,38%
BANCA GENERALI SPA	159.000	EUR	33,64	5.348.760,00	0,20%	0,20%
BREMBO SPA	381.000	EUR	11,10	4.229.100,00	0,16%	0,16%
CAREL INDUSTR --- REGISTERED SHS	225.000	EUR	24,80	5.580.000,00	0,21%	0,20%
ENEL SPA	2.496.700	EUR	6,73	16.802.791,00	0,62%	0,61%
FERRARI	54.000	EUR	305,20	16.480.800,00	0,61%	0,60%
FINECOBANK	347.700	EUR	13,59	4.723.504,50	0,17%	0,17%
INTERCOS SPA	495.000	EUR	14,30	7.078.500,00	0,26%	0,26%
INTERPUMP GROUP	74.317	EUR	46,87	3.483.237,79	0,13%	0,13%
MARR SPA	525.000	EUR	11,48	6.027.000,00	0,22%	0,22%
MEDIOBANCA	630.000	EUR	11,21	7.059.150,00	0,26%	0,26%
MONCLER SPA	92.000	EUR	55,70	5.124.400,00	0,19%	0,19%
PIRELLI & C.SPA	2.130.000	EUR	4,93	10.494.510,00	0,39%	0,38%
PRYSMIAN SPA	175.266	EUR	41,17	7.215.701,22	0,27%	0,26%
REPLY SPA	79.320	EUR	119,50	9.478.740,00	0,35%	0,35%
SOL	250.000	EUR	27,80	6.950.000,00	0,26%	0,25%
UNICREDIT SPA - REG SHS	1.050.000	EUR	24,57	25.793.250,00	0,96%	0,94%
Italie				152.211.644,51	5,64%	5,56%
AMADEUS IT GROUP SA -A-	202.000	EUR	64,88	13.105.760,00	0,49%	0,48%
APPLUS SERVICES S.A.	400.000	EUR	10,00	4.000.000,00	0,15%	0,15%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	1.500.000	EUR	8,23	12.339.000,00	0,46%	0,45%
BANCO SANTANDER SA - REG SHS	3.250.000	EUR	3,78	12.283.375,00	0,45%	0,45%
CELLNEX TELECOM SA	260.754	EUR	35,66	9.298.487,64	0,34%	0,34%
EDP RENOVAVEIS SA	364.800	EUR	18,53	6.757.920,00	0,25%	0,25%
GRIFOLS SA -A-	395.000	EUR	15,46	6.104.725,00	0,23%	0,22%
GRUPO ROVI	100.000	EUR	60,20	6.020.000,00	0,22%	0,22%
IBERDROLA SA	1.596.532	EUR	11,87	18.950.834,84	0,70%	0,69%
VIDRALA SA	80.482	EUR	93,80	7.549.211,60	0,28%	0,28%
VISCOFAN SA	140.000	EUR	53,60	7.504.000,00	0,28%	0,27%
Espagne				103.913.314,08	3,85%	3,80%
ASTRAZENECA PLC	116.000	GBP	106,00	14.189.602,45	0,53%	0,52%
CRODA INTL - REG SHS	105.033	GBP	50,50	6.121.016,10	0,23%	0,22%
DERWENT LONDON PLC	235.000	GBP	23,60	6.400.092,32	0,24%	0,23%
HOLLYWOOD BOWL GROUP PLC	2.250.000	GBP	3,06	7.945.300,33	0,29%	0,29%
LSE GROUP	63.087	GBP	92,74	6.751.703,17	0,25%	0,25%
PETS AT HOME GROUP	1.500.000	GBP	3,18	5.508.049,16	0,20%	0,20%
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	97.000	GBP	54,20	6.067.047,49	0,23%	0,22%
SPIRAX-SARCO ENGIN	83.000	GBP	105,05	10.061.912,18	0,37%	0,37%
SSP GROUP - REGISTERED SHS	2.100.000	GBP	2,35	5.690.150,60	0,21%	0,21%
TATE & LYLE PLC NPV	752.976	GBP	6,59	5.726.284,51	0,21%	0,21%
Royaume-Uni				74.461.158,31	2,76%	2,72%
ALCON - REG SHS	150.000	CHF	65,64	10.590.513,07	0,39%	0,39%
ALUFLEXPAC AG	55.199	CHF	8,95	531.387,60	0,02%	0,02%
CIE FINANCIERE RICHEMONT - REG SHS	105.000	CHF	115,75	13.072.765,41	0,48%	0,48%
DSM FIRMENICH	80.000	EUR	92,00	7.360.000,00	0,27%	0,27%
INFICON HOLDING AG	4.707	CHF	1.206,00	6.105.885,77	0,23%	0,22%
LONZA GROUP (CHF)	16.500	CHF	353,70	6.277.347,53	0,23%	0,23%
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	55.000	CHF	97,51	5.768.581,26	0,21%	0,21%
SIG GROUP PREFERENTIAL SHARE	269.200	CHF	19,35	5.602.904,16	0,21%	0,20%
SIKA - REGISTERED SHS	28.000	CHF	273,70	8.243.089,17	0,31%	0,30%
TECAN GROUP NAM.AKT	15.000	CHF	343,40	5.540.496,93	0,21%	0,20%
Suisse				69.092.970,90	2,56%	2,52%
COLOPLAST -B-	72.500	DKK	772,00	7.508.166,15	0,28%	0,27%
DSV A/S	44.000	DKK	1.185,50	6.997.337,20	0,26%	0,26%
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	114.000	DKK	698,10	10.675.815,44	0,39%	0,39%

ARGENTA PENSION FUND

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
ORSTED	68.000	DKK	374,30	3.414.344,26	0,13%	0,12%
ROYAL UNIBREW A/S	90.141	DKK	451,10	5.454.736,38	0,20%	0,20%
Danemark				34.050.399,43	1,26%	1,24%
ATLAS COPCO AB -A-	755.000	SEK	173,55	11.770.065,12	0,44%	0,43%
EPIROC - REG SHS -A-	480.000	SEK	202,20	8.718.257,35	0,32%	0,32%
HUSQVARNA -B-	620.000	SEK	82,98	4.621.387,83	0,17%	0,17%
Suède				25.109.710,30	0,93%	0,92%
DNB BANK ASA	405.350	NOK	216,00	7.804.572,80	0,29%	0,29%
NORDIC VLSI	470.000	NOK	126,00	5.278.780,59	0,20%	0,19%
NORSK HYDRO ASA	1.160.000	NOK	68,40	7.072.603,29	0,26%	0,26%
Norvège				20.155.956,68	0,75%	0,74%
CRH PLC	130.000	USD	69,16	8.139.048,57	0,30%	0,30%
KINGSPAN GROUP	60.000	EUR	78,40	4.704.000,00	0,17%	0,17%
RYANAIR HLDGS	305.000	EUR	19,08	5.817.875,00	0,22%	0,21%
Irlande				18.660.923,57	0,69%	0,68%
APERAM PREFERENTIAL SHARE	224.677	EUR	32,88	7.387.379,76	0,27%	0,27%
SHURGARD SELF STORAGE LTD	162.000	EUR	44,86	7.267.320,00	0,27%	0,27%
Luxembourg				14.654.699,76	0,54%	0,54%
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG SHS	2.438.533	EUR	4,56	11.107.517,82	0,41%	0,41%
Portugal				11.107.517,82	0,41%	0,41%
ENENTO GROUP OYJ	179.809	EUR	19,48	3.502.679,32	0,13%	0,13%
HUHTAMAKI OYJ	184.500	EUR	36,73	6.776.685,00	0,25%	0,25%
Finlande				10.279.364,32	0,38%	0,38%
KEYENCE CORP	21.000	JPY	62.120,00	8.376.615,06	0,31%	0,31%
Japon				8.376.615,06	0,31%	0,31%
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	85.000	USD	104,00	8.002.534,74	0,30%	0,29%
Taiwan				8.002.534,74	0,30%	0,29%
ACTIONS				1.791.516.759,63	66,40%	65,44%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>						
INTL FLAVORS AND FRAG 1.80 18-26 25/09A	3.000.000	EUR	95,13%	2.853.960,00	0,11%	0,11%
EUR				2.853.960,00	0,11%	0,11%
OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée				2.853.960,00	0,11%	0,11%
ARGENTA BANQUE EPARGNE FL.R 22-29 08/02A	4.000.000	EUR	89,05%	3.561.860,00	0,13%	0,13%
BBVA FL.R 23-26 10/05A	4.000.000	EUR	100,64%	4.025.780,00	0,15%	0,15%
COOPE RABOBANK UA 3.913 23-26 03/11A	4.000.000	EUR	102,28%	4.091.360,00	0,15%	0,15%
WPC EUROBOOND BV 2.2500 18-26 09/04A	3.000.000	EUR	96,94%	2.908.095,00	0,11%	0,10%
EUR				14.587.095,00	0,54%	0,53%
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit				14.587.095,00	0,54%	0,53%
OBLIGATIONS				17.441.055,00	0,65%	0,64%
TOTAL PORTEFEUILLE				2.698.072.143,44	100,00%	98,55%
JP MORGAN SE BRUSSELS BRANCH		EUR		26.583.007,38		0,97%
ARGENTA		EUR		0,01		0,00%
Avoirs bancaires à vue				26.583.007,39		0,97%
DEPOTS ET LIQUIDITES				26.583.007,39		0,97%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				11.511.102,42		0,42%
AUTRES				1.654.960,65		0,06%
TOTAL DE L'ACTIF NET				2.737.821.213,90		100,00%

8.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	14,93%
Australie	0,07%
Autriche	0,90%
Belgique	9,36%
Danemark	1,33%
Espagne	8,08%
États-Unis	9,61%
Finlande	0,94%
France	17,37%
Guernesey	0,08%
Hong-Kong	0,11%
Irlande	1,83%
Italie	9,20%
Japon	0,36%
Luxembourg	1,81%
Mexique	0,11%
Norvège	0,86%
Pays-Bas	13,84%
Pologne	0,17%
Portugal	1,30%
Royaume-Uni	2,88%
Slovaquie	0,21%
Slovénie	0,27%
Suède	1,52%
Suisse	2,56%
Taiwan	0,30%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par secteur	
Art graphique, maison d'édition	1,23%
Articles de bureaux et ordinateurs	0,71%
Banques et institutions financières	10,85%
Bien de consommation divers	0,74%
Biotechnologie	0,23%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	0,48%
Chimie	3,36%
Compagnies d'assurance	3,46%
Construction de machines et appareils	2,56%
Constructions, matériaux de construction	0,86%
Distribution, commerce de détail	1,19%
Electronique et semi-conducteurs	6,97%
Electrotechnique et électronique	3,02%
Energie et eau	2,75%
Holding et sociétés financières	7,27%
Industrie agro-alimentaire	1,63%

ARGENTA PENSION FUND

Par secteur	
Industrie automobile	2,35%
Industrie minière	0,27%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	7,88%
Industries d'emballage	0,60%
Internet et services d'Internet	5,89%
Organisations supranationales	1,31%
Pays et gouvernements	17,55%
Pétrole	0,07%
Photographie et optique	0,19%
Restauration, industrie hôtelière	1,05%
Service d'environnement et de recyclage	0,25%
Service de santé publique et service social	0,90%
Services divers	4,12%
Sociétés immobilières	3,21%
Tabac et alcool	1,63%
Télécommunication	2,05%
Textile et habillement	2,22%
Transports	1,15%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par devise	
CHF	2,29%
DKK	1,26%
EUR	82,62%
GBP	2,76%
JPY	0,31%
NOK	0,75%
SEK	0,93%
USD	9,08%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

8.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	621.457.457,27	450.257.476,99	1.071.714.934,26
Ventes	467.680.961,86	367.727.413,07	835.408.374,93
Total 1	1.089.138.419,13	817.984.890,06	1.907.123.309,19
Souscriptions	113.832.110,75	124.505.060,09	238.337.170,84
Remboursements	21.834.942,69	24.861.845,75	46.696.788,44
Total 2	135.667.053,44	149.366.905,84	285.033.959,28
Moyenne de référence de l'actif net total	2.475.461.854,64	2.548.683.292,92	2.512.365.459,53
Taux de rotation	38,52%	26,23%	64,56%

ARGENTA PENSION FUND

Le tableau ci-dessus montre le volume en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume corrigé pour la somme des souscriptions et remboursements avec la moyenne de l'actif net.

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de ARGENTA Banque d'Epargne SA, ayant son siège Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers, qui assure le service financier.

8.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2021			2022			2023		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Part Cap (B)	1.446.579,052	272.115,951	15.177.330,012	1.507.823,084	269.681,687	16.415.471,409	1.615.392,554	316.416,367	17.714.447,596
TOTAL			15.177.330,012			16.415.471,409			17.714.447,596

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2021		2022		2023	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Part Cap (B)	226.512.523,84	42.750.061,00	221.976.871,55	39.584.718,85	238.337.170,84	46.696.788,44
TOTAL	226.512.523,84	42.750.061,00	221.976.871,55	39.584.718,85	238.337.170,84	46.696.788,44

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2021		2022		2023	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Part Cap (B)	2.557.739.992,16	168,52	2.283.026.642,44	139,08	2.737.821.213,90	154,55
TOTAL	2.557.739.992,16		2.283.026.642,44		2.737.821.213,90	

À la date de publication de ce rapport, la valeur nette d'inventaire par action est publiée quotidiennement :

- dans De Tijd
- dans L'Echo
- sur www.beama.be

La valeur nette d'inventaire est disponible gratuitement auprès de ARGENTA Banque d'Epargne SA, ayant son siège Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers, qui assure le service financier et peut être consultée sur le site internet www.argenta.be.

8.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

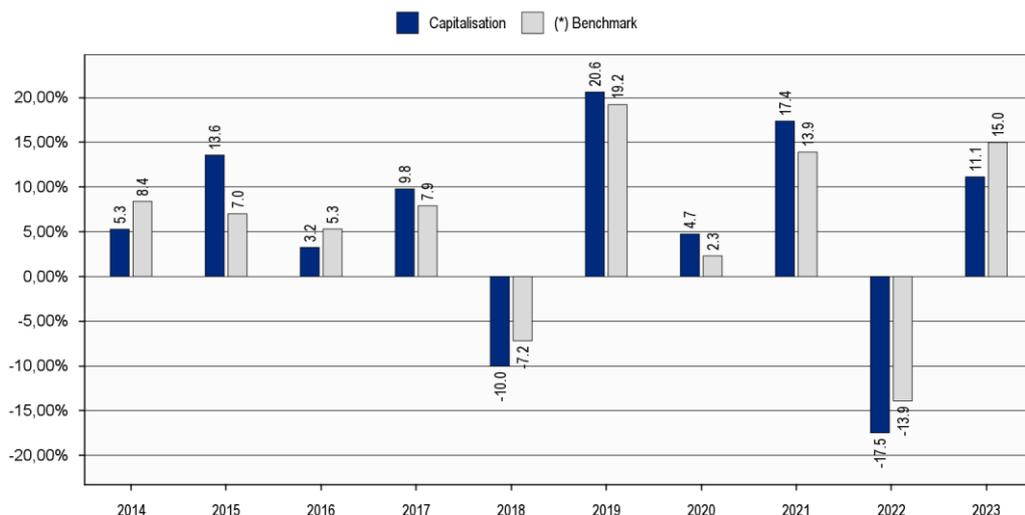
* Ces rendements ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

* Il s'agit d'un Fonds géré activement. Ce type de Fonds n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark. Le benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion des risques.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Part Cap (B)

Rendement annuel



(*) Benchmark : benchmark composite: Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (22.75%) et Iboxx Euro Corporate Overall Total Return (12.25%) et MSCI EMU Net Return (55.25%) et MSCI World-ex-EMU Net Return (9.75%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

	Rendements moyens cumulés sur								Depuis le	
	1 an		3 ans		5 ans		10 ans			
	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Année	Valeur
Part Cap (B)	11,13% (en EUR)	14,98% (en EUR)	2,48% (en EUR)	4,09% (en EUR)	6,34% (en EUR)	6,59% (en EUR)	5,19% (en EUR)	5,35% (en EUR)	31/12/1999	4,82% (en EUR)

8.6 . Frais

Frais récurrents

- Part Cap (B) - BE0172903495 : 1,44%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du Fonds, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du Fonds. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,32%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le Fonds. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,12%

8.7 . Notes aux états financiers et autres informations

Les obligations et autres titres de créances ainsi que les instruments du marché monétaire ont été évalués dans le portefeuille au cours moyen. Les évaluations n'ont pas fait l'objet de corrections afin d'obtenir une approximation des cours acheteurs, car la différence entre les cours acheteurs et les cours moyens a connu des variations significatives durant la période, aussi bien dans le temps qu'en fonction de la nature du titre.

Restrictions et dépassements d'investissement

Suite aux clarifications apportées par les ESA le 17 novembre 2022 sur l'application du règlement (UE) 2019/2088, le double comptage devrait être évité quand une activité peut contribuer à plusieurs objectifs environnementaux et sociaux. Suite à ce changement de la méthodologie, entre la VNI 30/05/2023 et 31/05/2023, un dépassement a été observé dans le fonds Argenta Pension Fund. En effet, le Fonds a pris l'engagement d'être investi à au moins 20% dans des actifs ayant un objectif social. Au 30/05/2023, le fonds était à 19,95%. Le dépassement a été clos après adaptation des positions.

Transparence en matière de durabilité

Caractéristiques environnementales et sociales

Conformément à l'article 50 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, tel que modifié, les informations relatives à la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce compartiment se trouvent dans les Informations périodiques telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR) et jointes au présent rapport périodique. Ces informations périodiques n'ont pas fait l'objet d'un contrôle du commissaire.

Déclaration concernant le Règlement Taxonomie

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement Taxonomie ») établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur le Règlement Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs du Règlement Taxonomie et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union européenne. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ANNEXES

Dénomination du produit: **ARGENTA PENSION FUND** (anciennement Argenta Pensioenspaarfonds)

Identifiant d'entité juridique: **5493006QQCLRWD86G349**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 59,03% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la Période de référence allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 (ci-après la « Période de référence »), le Fonds a promu des critères ESG par le biais d'un triple engagement :

- défense des droits fondamentaux (filtrage normatif sur la base des normes mondiales (« Global Standards ») ;
- exclusion du financement d'activités controversées et d'entreprises exposées à de graves controverses en matière d'ESG (filtrage négatif) ;
- stimulation des bonnes pratiques et soutien aux efforts et aux réalisations dans le domaine de la

durabilité (approche « best in class »).

Le Fonds n'a désigné aucun indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant afin d'atteindre les objectifs d'investissement du Fonds n'ont pas été utilisés afin de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Au cours de la Période de référence, le Fonds a atteint les indicateurs de durabilité suivants :

a) Le Fonds n'a pas été exposé à des entreprises considérées comme ne respectant pas les normes mondiales (« Global Standards »).

b) Le Fonds n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à de très graves controverses portant sur des questions environnementales ou sociales.

c) Le Fonds n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans des activités controversées (définitions et seuils conformes à la politique d'investissements ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse

<https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>).

d) Au cours de la Période de référence, le score de risque ESG moyen des sociétés bénéficiaires des investissements du Fonds a été inférieur à celui de l'indice de référence avant l'application de la méthodologie de sélection des investissements ESG et durables : 16,84 (Fonds) contre 18,95 (Indice de référence) (au 31/12/2023).

e) Au cours de la Période de référence, l'intensité de gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds a été inférieure à l'intensité de gaz à effet de serre moyenne de l'indice de référence avant l'application de la méthodologie de sélection des investissements ESG et durables ; 793,77 (Fonds) contre 1161,03 (Indice de référence) (au 31/12/2023).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Période	2023	2022
E/S caractéristiques	98,86%	96,82%
Durables	59,03%	49,72%
Environnementaux autres	43,79%	37,50%
Sociaux	20,46%	57,42%

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tier.

Période	2023		2022	
	FONDS	BENCH	FONDS	BENCH
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité d.	16.84	18.95	17.77	19.56
Indicateur de durabilité e.	793.77	1161.03	666.34	1003.17

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Au cours de la Période de référence, le Fonds s'est efforcé de compter en portefeuille au moins 20 % d'investissements durables, c'est-à-dire d'investissements poursuivant les objectifs suivants :

- financer des projets liés à l'ESG qui contribuent à la réalisation de certains objectifs environnementaux et/ou sociaux (par exemple, la conservation des ressources naturelles, l'atténuation du changement climatique) en investissant dans des obligations (« Green, Social & Sustainability bonds ») ;

- contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'UE (par ex. atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) en investissant dans des entreprises alignées (>10 %) sur les critères de l'UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental ; ou

- contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) en investissant dans des entreprises dont les produits ou services contribuent au financement d'un ou plusieurs de ces objectifs, comme les produits et services médicaux, les services d'enseignement, les solutions pour l'économie d'eau et les infrastructures liées à l'eau, les solutions d'efficacité énergétique, les services de transformation numérique, les services de mobilité durable, etc. En conséquence, cette partie du portefeuille cible principalement les entreprises apportant une contribution nette positive, c'est-à-dire des entreprises (1) dont les principales activités consistent à développer des produits et services qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et (2) qui ont le plus progressé en matière de développement durable et d'engagement en termes de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Au cours de la période de référence, le portefeuille du Fonds a contenu 59,03 % d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué comme suit aux objectifs partiels d'investissement durable du Fonds :

- 3,42 % du portefeuille du Fonds était investi dans des obligations à impact

- 2,95 % du portefeuille du Fonds a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'UE (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique)

- 59,03 % du portefeuille du Fonds était investi dans des entreprises apportant une contribution nette positive aux ODD (dont les 3,42 % d'obligations à impact ci-dessus)

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Au cours de la Période de référence, les investissements durables sur le plan environnemental ou social du Fonds n'ont causé de préjudice important à aucun objectif de développement durable :

Au niveau de l'émetteur :

- en tenant compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité visés au tableau 1 (« Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés » et « Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux ») de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/2188 et de deux indicateurs repris aux tableaux 2 et 3 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/2188 afin de limiter les incidences négatives des investissements, et en particulier :

- en tenant compte de différents éléments afin de limiter et/ou d'éviter l'exposition à des activités ou comportements susceptibles d'avoir une incidence sur un autre objectif environnemental ou social (par ex. le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») et l'exclusion des controverses très graves ou des activités produisant les principales incidences négatives sur d'autres objectifs environnementaux ou sociaux) ;

- par le biais d'un dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, conformément à la politique d'engagement (Engagement Policy). La politique d'engagement d'Arvestar (la société de gestion) tient compte de la politique d'engagement de Degroof Petercam Asset Management (DPAM), qui assume la responsabilité de la gestion intellectuelle du portefeuille. Ce document est disponible pour consultation sur le site <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-engagement-policy.pdf>.

- par le biais d'une méthodologie de calcul des incidences fondée sur la prise en considération des contributions favorables et défavorables des produits et services de l'entreprise aux objectifs de développement durable (ODD) en vue d'optimiser la contribution positive nette (qui en découle).

Au cours de la Période de référence, le Fonds a donc tenu compte des principales incidences négatives, comme indiqué ci-dessous dans la partie consacrée à ce thème.

Au niveau du portefeuille global

: Il a par ailleurs tenu compte des contributions positives et négatives aux 17 objectifs de développement durable et respecté son objectif d'investir au moins 20 % de l'actif du Fonds conformément à la taxonomie de l'UE ou avec une contribution positive nette aux 17 ODD ou en obligations à impact (59,03 %).

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Au cours de la période de référence, le Fonds a tenu compte de toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité au niveau des investissements dans les entreprises (obligations d'entreprises et actions) comme au niveau des investissements en obligations d'État.

Les PIN du Tableau 1 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été prises en compte durant la Période de référence comme suit :

Au cours de la période de référence, le Fonds a tenu compte de toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité visées au tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement d'Arvestar de réduire l'impact négatif des investissements du Fonds en évitant les activités ou les comportements qui pourraient nuire de manière significative à une croissance durable et inclusive. Cet engagement fait partie intégrante de tous les processus de recherche et d'investissement du Fonds.

Concrètement, les PIN sont prises en considération à différents stades de la composition ascendante du Fonds, par le biais des exclusions et de l'univers d'investissement éligibles qui

en résulte (i), et par le biais du processus d'investissement qui repose sur l'analyse fondamentale, le suivi des controverses et un dialogue permanent avec les entreprises bénéficiaires des investissements (ii) :

1) Tout d'abord, en ce qui concerne les PIN écologiques :

a) Elles sont analysées et suivies au niveau des émetteurs bénéficiaires, principalement en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment à travers les recherches menées par DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau, par exemple, ont été pris en considération pour l'analyse des 5 entreprises qui contribuent le plus à l'intensité carbone du portefeuille. Les équipes de recherche et de gestion utilisent cette analyse pour confirmer leurs décisions d'investissement.

b) Ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») inclut un filtre pour la protection de l'environnement. Les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales pour cause d'atteintes graves à la protection de l'environnement par la pollution (émissions), leur utilisation de l'eau, les déchets et la biodiversité sont ainsi exclues du portefeuille dès l'amont.

c) Le filtre d'exclusion relatif aux entreprises impliquées dans des controverses graves (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible sous le lien <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production de charbon thermique, par exemple, permet de mieux garantir la prise en considération d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) De plus, le filtre et l'analyse basés sur les principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées incluent également les controverses liées aux questions écologiques, telles que l'impact écologique des activités de l'entreprise (émissions, déchets, consommation d'énergie, biodiversité et consommation d'eau), l'impact écologique sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et impact écologique).

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un profil ESG couvrant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées en fonction des étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) Le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») repose sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont ainsi exclues de facto de l'univers d'investissement.

b) Le filtre d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar (Controversial Activities Policy), disponible sous le lien <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>). Les entreprises actives dans le domaine des armes controversées sont ainsi directement exclues de l'univers d'investissement.

c) En outre, le filtre et l'analyse basés sur les principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées englobent les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la collectivité, les clients et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que la conduite éthique des affaires, y compris la corruption active et passive.

d) La question de la diversité de genres au sein du conseil d'administration est prise en considération principalement dans le cadre de l'actionnariat actif, par des votes défavorables ou en engageant un dialogue avec les entreprises dont le conseil d'administration ne présente pas une diversité de genres d'au moins 30 %.

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension environnementale.

Pour les investissements en obligations d'État, le Fonds profite des analyses et recherches de son propre modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM.

1) La première PIN est liée aux questions environnementales et porte sur l'intensité de gaz à effet de serre des pays bénéficiaires d'investissements. Cet indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM pour ses stratégies en matière d'obligations d'État. Il est donc pris en considération dans le score de durabilité, et ce score peut avoir un effet positif ou négatif selon son niveau et son évolution par comparaison aux autres pays émetteurs.

2) La deuxième PIN est liée aux questions sociales et porte sur les violations des normes sociales. Le modèle de durabilité des pays de DPAM observe différents indicateurs pour cette question, comme le respect des libertés civiles et des droits politiques, le respect des droits de l'homme et l'importance de la violence dans le pays, les engagements vis-à-vis des conventions fondamentales en matière de droit du travail, la question de l'égalité des chances et de la répartition des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont pris en considération dans le score de durabilité du pays, et peuvent donc avoir éventuellement un effet positif ou négatif sur ce score en fonction de son niveau et de son évolution par comparaison avec les autres pays émetteurs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Au cours de la Période de référence, la première phase d'investissement pour le volet « actions et obligations d'entreprises » a reposé sur un filtrage normatif portant sur le respect des normes mondiales (« Global Standards ») axées sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption.

Ces dernières englobent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne répondent pas à ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Au cours de la Période de référence, le Fonds n'a eu aucun investissement dans une entreprise considérée comme ne respectant pas ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Au cours de la période de référence, le Fonds a tenu compte de toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité au niveau des investissements dans les entreprises (obligations d'entreprises et actions) comme au niveau des investissements en obligations d'État.

Les PIN du Tableau 1 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été prises en compte durant la Période de référence comme suit :

Au cours de la période de référence, le Fonds a tenu compte de toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité visés au tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement d'Arvestar de réduire l'impact négatif des investissements du Fonds en évitant les activités ou les comportements qui pourraient nuire de manière significative à une croissance durable et inclusive. Cet engagement fait partie intégrante de tous les processus de recherche et d'investissement du Fonds.

Concrètement, les PIN sont prises en considération à différents stades de la composition ascendante du Fonds, par le biais des exclusions et de l'univers d'investissement éligibles qui en résulte (i), et par le biais du processus d'investissement qui repose sur l'analyse fondamentale, le suivi des controverses et un dialogue permanent avec les entreprises bénéficiaires des investissements (ii) :

1) Tout d'abord, en ce qui concerne les PIN écologiques :

a) Elles sont analysées et suivies au niveau des émetteurs bénéficiaires, principalement en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment à travers les recherches menées par DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau, par exemple, ont été pris en considération pour l'analyse des 5 entreprises qui contribuent le plus à l'intensité carbone du portefeuille. Les équipes de recherche et de gestion utilisent cette analyse pour confirmer leurs décisions d'investissement.

b) Ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») inclut un filtre pour la protection de l'environnement. Les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales pour cause d'atteintes graves à la protection de l'environnement par la pollution (émissions), leur utilisation de l'eau, les déchets et la biodiversité sont ainsi exclues du portefeuille dès l'amont.

c) Le filtre d'exclusion relatif aux entreprises impliquées dans des controverses graves (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible sous le lien <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production de charbon thermique, par exemple, permet de mieux garantir la prise en considération d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) De plus, le filtre et l'analyse basés sur les principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées incluent également les controverses liées aux questions écologiques, telles que l'impact écologique des activités de l'entreprise (émissions, déchets, consommation d'énergie, biodiversité et consommation d'eau), l'impact écologique sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et impact écologique).

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un profil ESG couvrant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées en fonction des étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) Le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») repose sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont ainsi exclues de facto de l'univers d'investissement.

b) Le filtre d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar (Controversial Activities Policy), disponible sous le lien <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>). Les entreprises actives dans le domaine des armes controversées sont ainsi directement exclues de l'univers d'investissement.

c) En outre, le filtre et l'analyse basés sur les principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées englobent les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la collectivité, les clients et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que la conduite éthique des affaires, y compris la corruption active et passive.

d) La question de la diversité de genres au sein du conseil d'administration est prise en considération principalement dans le cadre de l'actionnariat actif, par des votes défavorables ou en engageant un dialogue avec les entreprises dont le conseil d'administration ne présente pas une diversité de genres d'au moins 30 %.

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension environnementale.

Pour les investissements en obligations d'État, le Fonds profite des analyses et recherches de son propre modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM. 1) La première PIN est liée aux questions environnementales et porte sur l'intensité de gaz à effet de serre des pays bénéficiaires d'investissements. Cet indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM pour ses stratégies en matière d'obligations d'État. Il est donc pris en considération dans le score de durabilité, et ce score peut avoir un effet positif ou négatif selon son niveau et son évolution par comparaison aux autres pays émetteurs.

2) La deuxième PIN est liée aux questions sociales et porte sur les violations des normes sociales. Le modèle de durabilité des pays de DPAM observe différents indicateurs pour cette question, comme le respect des libertés civiles et des droits politiques, le respect des droits de l'homme et l'importance de la violence dans le pays, les engagements vis-à-vis des conventions fondamentales en matière de droit du travail, la question de l'égalité des chances et de la répartition des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont pris en considération dans le score de durabilité du pays, et peuvent donc avoir éventuellement un effet positif ou négatif sur ce score en fonction de son niveau et de son évolution par comparaison avec les autres pays émetteurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Industrie manufacturière	3,05	Pays-Bas
LVMH	Industrie manufacturière	2,26	France
SAP AG	Information et communication	1,77	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	1,39	France
L'OREAL SA	Industrie manufacturière	1,33	France
BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	1,30	France
ING GROUP	Activités financières et d'assurance	1,10	Pays-Bas
AIR LIQUIDE (PORT)	Industrie manufacturière	1,04	France
UNICREDIT SPA	Activités financières et d'assurance	0,94	Italie
ALLIANZ (NOM)	Activités financières et d'assurance	0,84	Allemagne
SANOFI	Industrie manufacturière	0,79	France
4.15% OESTERREICH 06/37 15.03.2037	Administration publique	0,78	Autriche
HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	0,76	France
ESSILOR	Industrie manufacturière	0,73	France
IBERDROLA SA	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,69	Spain



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

Durant la Période de référence, de par l'application de sa stratégie d'investissement, le Fonds a investi 98,86 % de son actif dans des titres conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (indiqués dans le tableau par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Durant la Période de référence, le Fonds a investi 59,03 % de son actif dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (indiqués dans le tableau par « #1A Durables »).

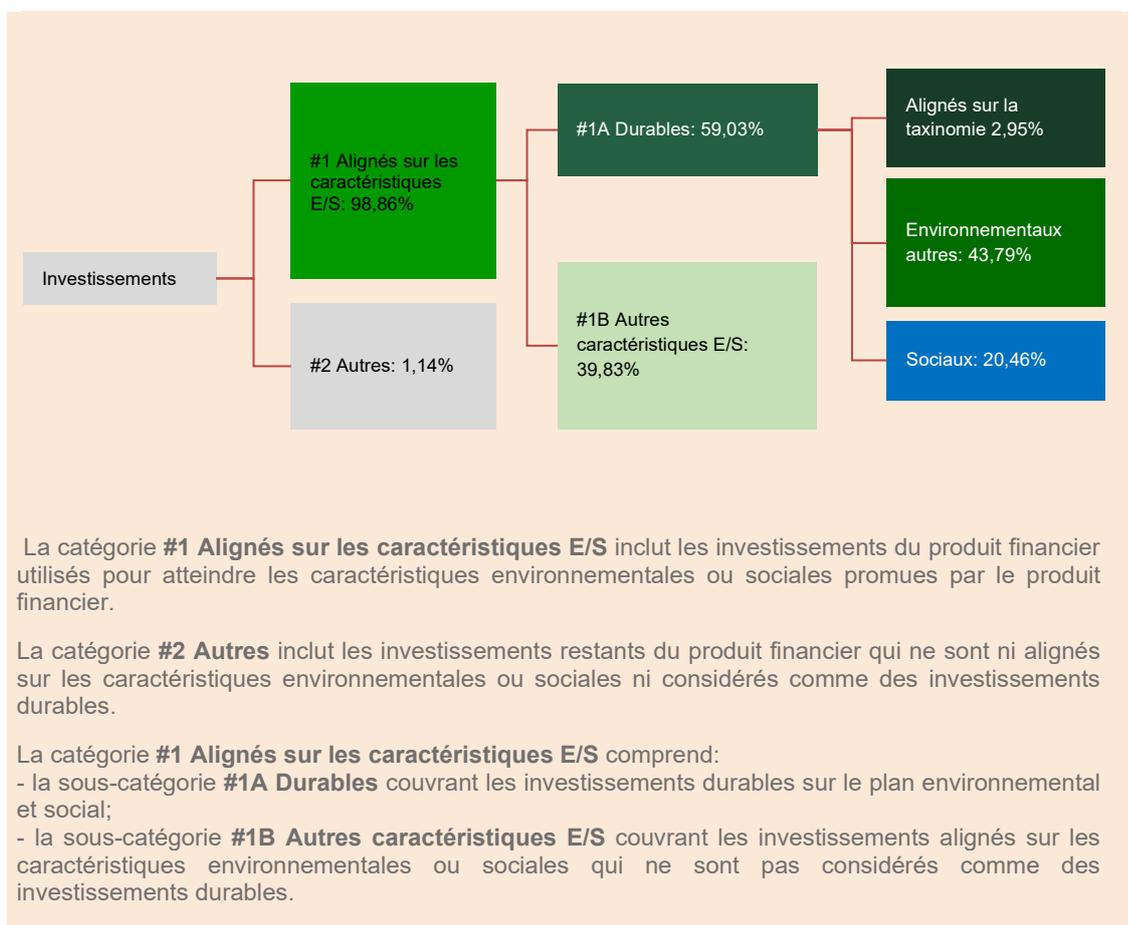
La proportion du portefeuille investie dans des investissements durables répondant à un objectif environnemental et/ou social (#1A Durables) est calculée selon la méthodologie hiérarchique décrite dans le prospectus (sous la question « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ? »), qui exclut tout double comptage au niveau de la hiérarchie : un investissement considéré comme durable à l'égard d'un premier élément de la hiérarchie n'est plus repris en ligne de compte au niveau des éléments suivants de la hiérarchie.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Par contre, les pourcentages des deux sous-catégories d'investissements durables (#1A Durables) du portefeuille investis en investissements environnementaux autres (que ceux alignés sur la taxinomie) et investissements sociaux indiqués dans le prospectus en vigueur lors de la Période de Référence pouvaient comporter certains double comptages. Toutes les entreprises investies en portefeuille étaient analysées à la fois par rapport (i) aux ODD environnementaux (et donc pouvaient tomber dans la sous-catégorie 'investissements environnementaux autres' même si elles étaient aussi considérées comme alignées avec la taxinomie et/ou comme investissement durable social) et par rapport (ii) aux ODD sociaux (et donc pouvaient tomber dans la sous-catégorie 'investissements sociaux' même si elles étaient aussi considérées comme alignées avec la taxinomie et/ou comme investissement environnemental autre).

Suite aux clarifications apportées par les ESA le 17 novembre 2022 sur l'application du règlement (UE) 2019/2088 que le double comptage devrait être évité quand une activité peut contribuer à plusieurs objectifs environnementaux et sociaux, la méthodologie de calcul d'engagement minimum pour l'objectif d'investissement durable social a été revue. Les chiffres rapportés ci-dessous excluent le double comptage pour la Période de Référence. Si l'engagement minima à l'objectif d'investissement durable social n'a pas été atteint, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment sous « Notes aux Etats financiers et autres informations/Restrictions d'investissement et dépassements ».

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	17,88
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	13,59
Industrie manufacturière	Fabrication de produits	7,05

	informatiques, électroniques et optiques	
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	4,91
Industrie manufacturière	Industrie chimique	4,62
Information et communication	Edition	4,35
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	3,71
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	3,42
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,08
Activités immobilières	Activités immobilières	3,02
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	2,91
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	2,88
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	2,10
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1,72
Information et communication	Télécommunications	1,68
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	1,66
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	1,63
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1,55
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1,49
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1,30
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	1,13
Information et communication	Services d'information	0,97
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	0,95
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,89
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0,82
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	0,76
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	0,70
Hébergement et restauration	Restauration	0,63
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,63
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	0,61
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0,59
Construction	Génie civil	0,54
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,54
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0,53
Information et communication	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de	0,50

	télévision	
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0,41
Activités de services administratifs et de soutien	Activités liées à l'emploi	0,41
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement scientifique	0,37
Transports et entreposage	Activités de poste et de courrier	0,37
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Publicité et études de marché	0,31
Industries extractives	Autres industries extractives	0,29
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	0,27
Industrie manufacturière	Métallurgie	0,26
Transports et entreposage	Transports aériens	0,21
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0,19
Industrie manufacturière	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	0,17
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	0,16
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres matériels de transport	0,07
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	0,06
Liquidités	Liquidités	1,14

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme « alignés sur la taxinomie de l'UE ») sont des investissements dans des entreprises dont les activités économiques contribuent de manière significative aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique, tels que définis par la taxinomie de l'UE conformément aux critères de détermination des investissements éligibles et aux critères techniques de sélection (« critères techniques de sélection de la taxinomie de l'UE »).

La méthodologie de DPAM permettant d'évaluer si les entreprises bénéficiaires sont alignées sur la taxinomie de l'UE repose sur des données fournies soit par celles-ci, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers adoptent une approche mixte :

- tout d'abord, leur propre système de classification sectorielle relie directement les activités commerciales aux activités économiques couvertes par les critères techniques de sélection de la taxinomie de l'UE.
- ensuite, toute activité commerciale qui n'a pas pu être directement reliée est examinée en utilisant une évaluation ascendante de sa conformité avec les critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- toute activité économique qui subsiste après les première et deuxième phases est considérée comme non conforme à la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements portent sur des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée en fonction du chiffre d'affaires (sur la base de données de performance fournies par des fournisseurs tiers).

Lorsque les informations relatives à la mesure dans laquelle les investissements sont réalisés dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE ne sont pas facilement disponibles dans les informations publiées par les émetteurs concernés, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs concernés.

Au cours de la Période de référence, sur la base de cette méthodologie, le Compartiment a été aligné à raison de 2,95 % sur les deux premiers objectifs de la taxinomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique).

La conformité de ces investissements aux exigences de l'article 3 de la taxinomie de l'UE ne fera pas l'objet d'une déclaration de vérification de la part d'un contrôleur des comptes ou d'un examen par un ou plusieurs contrôleurs des comptes ou par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**¹

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

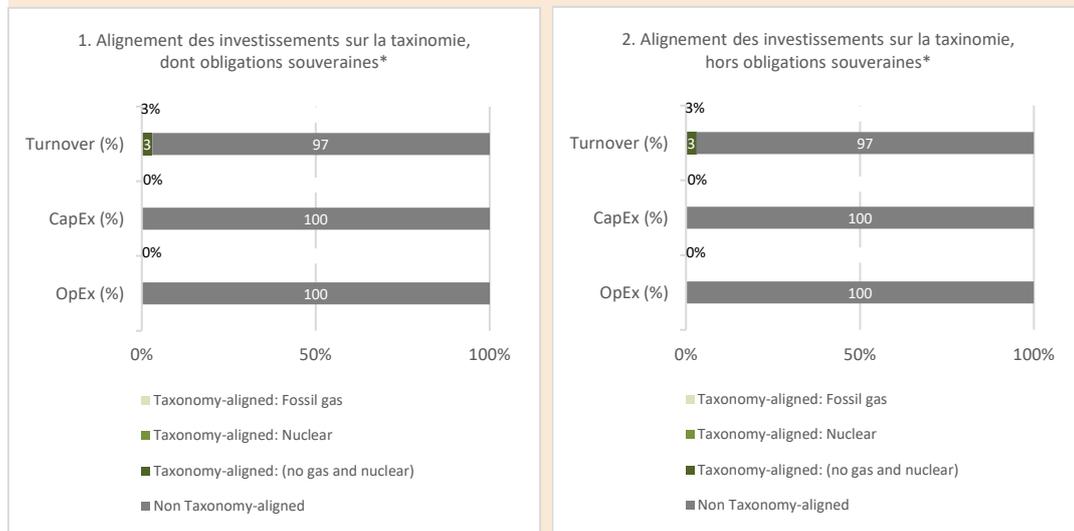
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 79% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période	2023	2022
Alignés sur la taxinomie	2,95%	4,38%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Au cours de la Période de référence, seuls deux des six objectifs environnementaux définis pour la taxinomie de l'UE étaient couverts par le cadre réglementaire des critères techniques de sélection de la taxinomie de l'UE déterminant l'alignement sur la taxinomie de l'UE (adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique). Au cours de la période de référence, le Gestionnaire a toutefois réalisé des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux mais qui n'étaient pas couverts par les critères techniques de sélection actuels de l'UE, à savoir les objectifs environnementaux essentiels tels que l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À cette fin, le Gestionnaire a introduit et défini un cadre spécifique afin d'identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et d'évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre s'appuie sur les données des entreprises bénéficiaires provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des entreprises (potentiellement) bénéficiaires, en pourcentage de leur chiffre d'affaires, aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies attribuables aux objectifs sociaux.

En outre, à l'heure actuelle, la taxonomie de l'UE ne prévoit aucune méthode permettant de déterminer l'alignement des obligations d'État sur la taxonomie. Ces obligations ne relèvent donc pas de la taxonomie de l'UE ou des critères de définition des investissements éligibles et de leurs critères techniques de sélection.

Un instrument est considéré comme un instrument poursuivant un objectif environnemental mais non aligné sur la taxonomie de l'UE (i) s'il s'agit d'une obligation à impact écologique ayant fait l'objet d'une sélection préalable, (ii) ou s'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent un développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies ayant un objectif environnemental.

Au cours de la Période de référence, le Fonds a investi 43,79 % (au moins 20 %) dans des instruments ayant un objectif environnemental mais non alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Un instrument est considéré comme ayant un objectif social s'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent un développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies ayant un objectif social.

Au cours de la Période de référence, le Fonds a investi jusqu'à 20,46 % (au moins 20 %) dans des instruments ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Des filtres ESG contraignants sont appliqués à l'ensemble du fonds conformément à la stratégie d'investissement, à l'exception :

- des liquidités
- des produits dérivés.

Le Fonds peut détenir des actifs de ce type à des fins d'investissement afin de réaliser les objectifs d'investissement et de diversifier le portefeuille, dans un but de gestion de la liquidité et de couverture des risques.

Au cours de la Période de référence, le Fonds a présenté une exposition aux liquidités de 1,14 % dans un but de gestion de la liquidité. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale pour cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Au cours de la Période de référence, le Fonds a suivi les actions et phases d'investissement décrites dans sa méthodologie, à savoir :

Un filtrage normatif a été réalisé chaque trimestre sur la base du respect des normes mondiales (« Global Standards »).

Les entreprises répondant aux seuils définis dans les activités exclues en vertu de la politique d'investissement responsable d'Arvestar ont ensuite été exclues.

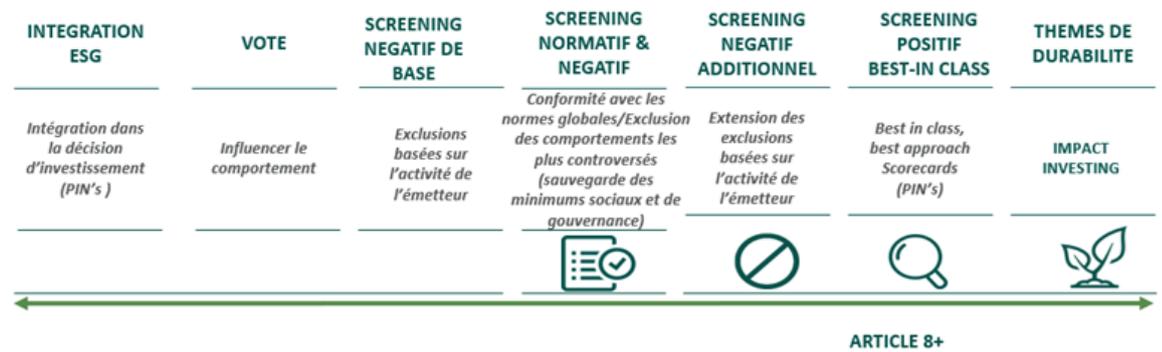
L'exposition des entreprises de l'univers d'investissement à des controverses a été analysée chaque trimestre afin d'exclure les controverses les plus graves portant sur des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Enfin, l'univers ainsi créé a fait l'objet chaque trimestre d'une division « best in class » afin de retenir uniquement les entreprises présentant les meilleurs profils ESG sur une liste de titres éligibles à l'investissement.

Sur la base de cet univers d'investissement défini, les équipes d'analyse et de gestion ont appliqué leur expertise afin de sélectionner les titres en portefeuille sur la base d'une analyse fondamentale approfondie, y compris une analyse des différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents selon le

secteur d'activité. En outre, cette analyse qualitative tient également compte de la durabilité et de la contribution totale de l'émetteur aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les phases du processus d'investissement sont présentées sous une forme schématique ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application